ARTHUR BLOCHE

LA VENTE

DES

DIAMANTS

DE LA COURONNE

SON HISTOIRE

Catalogue raisonné des Joyaux

ORNÉ DE 35 DESSINS DES PRINCIPAUX BIJOUX

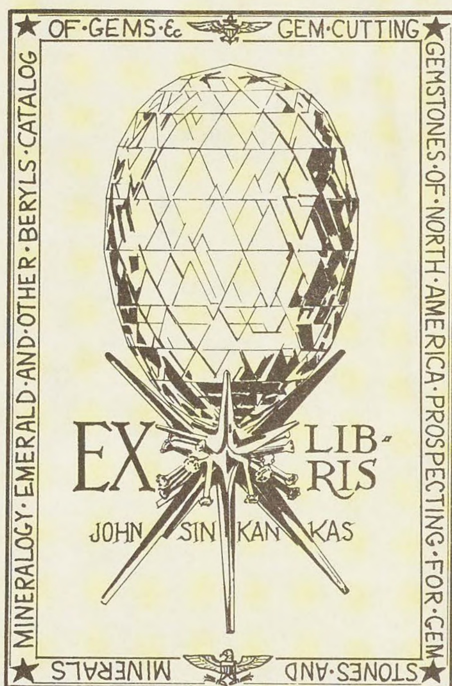


PARIS

IMPRIMERIE QUANTIN

7, RUE SAINT-BENOIT

1888


OF·GEMS·&c
GEM·CUTTING
GEMSTONES·OF·NORTH·AMERICA·PROSPECTING·FOR·GEM
STONES·AND
MINERALS
MINERALOGY·EMERALD·AND·OTHER·BERYLS·CATALOG
EX LIBRIS
JOHN SINKANKAS

LA VENTE

DES

DIAMANTS

DE LA COURONNE

LA VENTE

DES

DIAMANTS

DE LA COURONNE

SON HISTOIRE

SES PRÉPARATIFS, — SES RÉSULTATS

AVEC LE

Catalogue raisonné des Joyaux

PAR

ARTHUR BLOCHE

Précédé de la reproduction du Catalogue officiel et orné de 35 dessins des principaux Bijoux



PARIS

IMPRIMERIE QUANTIN

7, RUE SAINT-BENOIT

—

1888

A

MON CHER PÈRE

En lisant ce livre que je suis bien heureux de te dédier, tu verras que j'ai gardé bon souvenir de tes sages conseils et de tes paternelles leçons.

Ton fils respectueux,

ARTHUR BLOCHE.

AVANT-PROPOS

Appelé à prêter mon concours comme expert à la vente des Diamants de la Couronne, le jour où le bon à tirer du Catalogue allait être donné je demandai à voir les bijoux, afin de les comparer aux descriptions. La direction des domaines, dont je ne pouvais douter des dispositions bienveillantes, m'exprima ses regrets de ne pas pouvoir accéder à mon désir. Une nouvelle visite dans les caves du Ministère des finances où étaient renfermés les joyaux exigeait une suite de formalités qui auraient pris beaucoup de temps et qui auraient retardé le tirage du Catalogue. La distribution en était impatiemment attendue à Paris et en province. Les délais pour le faire parvenir dans certains pays, à l'étranger, allaient être insuffisants; je dus, faute de pouvoir mieux faire, laisser publier le Catalogue tel ou à peu près qu'on me l'avait soumis.

Depuis le jour où les bijoux furent exposés, je compris son insuffisance de descriptions et de renseignements. Grâce aux dispositions prises pour préparer la vente et assurer son succès de concert avec mes chers collaborateurs, je pense avoir réparé dans la mesure du possible la fâcheuse impression que produisit le Catalogue sur le public compétent. Vu l'intérêt que ces joyaux ont excité, tant par leur provenance que par leur beauté, je crois n'avoir pas eu une mauvaise pensée d'essayer d'en perpétuer le souvenir par un Catalogue plus descriptif, augmenté de figures rappelant, quoique réduits, les modèles des principaux bijoux. Après il était trop naturel de nommer les auteurs des dessins des bijoux, les joailliers qui les avaient faits. Nous avons trouvé pour cette partie de notre travail, chez MM. P.-J. et G. Bapst, le concours le plus empressé et le plus précieux.

Avant chacune de nos descriptions, nous publions celle du Catalogue officiel à titre de souvenir.

Cette vente, qui assurément fait époque dans les annales de la joaillerie, prendra place dans l'histoire de notre pays. Il nous a paru intéressant d'ajouter au Catalogue raisonné des renseignements sur la préparation des expositions, sur la vente et sur les adjudications.

Nous reproduisons l'extrait de la loi relative à l'aliénation d'une partie des joyaux dits *de la Couronne et les conditions de la vente, les dotations faites avec les pierres ou bijoux non passés en vente, et à la fin, la liste aussi complète que possible des assistants aux places nominatives.*

Notre travail fournira, nous l'espérons, à tous ceux qui voudront le consulter, des renseignements précis indiquant la marche régulière, heureusement dépourvue d'incidents, de cette vente mémorable.

LES PRÉPARATIFS DE LA VENTE

Avant que j'aie été appelé à prêter mon concours à la vente des Diamants de la Couronne, mon cher confrère M. Émile Vanderheym avait désigné les joailliers étrangers qui acceptaient de se charger, dans leurs pays respectifs, de la distribution des Catalogues. Les relations à l'extérieur étaient donc établies avec les maisons les plus justement considérées.

A partir du 25 février, les inspecteurs des domaines délégués pour diriger la vente, le commissaire-priseur et les experts furent convoqués assez fréquemment pour prendre les dispositions nécessaires à l'organisation des expositions. On s'est surtout préoccupé de faciliter à MM. les joailliers l'examen des bijoux pour qu'ils pussent se rendre compte autant que possible de leur valeur.

Il fut décidé que trois matinées par semaine, à partir du 21 avril, leur seraient spécialement consacrées : les mardi, jeudi et samedi.

Pour répondre aux nombreuses demandes des amateurs qui désiraient visiter les joyaux en dehors des jours d'exposition publique, on décida de réserver les après-midi du mercredi et du vendredi à des expositions particulières.

Afin d'éviter toute confusion dans l'admission des différentes séries de visiteurs, une couleur spéciale pour les cartes d'entrée à ces diverses expositions fut adoptée : les vertes pour les visites du matin, les roses pour celles de la journée [1].

La grande préoccupation de la direction des domaines et de ses collaborateurs était de prévenir les exigences du public et de les satisfaire dans toute la mesure du possible.

MM. les joailliers l'ont constaté chaque fois qu'ils manifestaient un désir. Aussi les rapports entre le public et l'administration n'ont-ils jamais été que très agréables.

MM. P. Bapst, Martial-Bernard et Marret, président de la Chambre syndicale de la bijouterie, demandèrent à faire tirer grandeur exacte les photographies des joyaux. La direction des domaines accéda à leur désir et toute une journée, le lundi 2 mai, fut consacrée à ce travail.

La salle des États, au pavillon de Flore, grâce à M. Williamson, conservateur du mobilier national, fut admirablement aménagée, et en peu de temps, pour les expositions d'abord, pour la vente ensuite. On la décora de tentures à ton neutre ne devant apporter aucun reflet sur les pierres. Devant chaque baie, pour ne recevoir que dans une juste mesure la lumière néces-

1. Les premières nominatives et personnelles.

saire, les tentures étaient relevées ou drapées. Le fond de la salle et le mur lui faisant face étaient décorés de tapisseries des Gobelins.

Au fond, la vitrine des diamants s'élevait sur une estrade à laquelle trois escaliers donnaient accès. Cette vitrine était la même qui avait servi aux expositions universelles et à la dernière exposition organisée dans cette même salle par M. Muzet.

Un système tout spécial permettait de faire disparaître l'écrin dans un sous-sol en maçonnerie blindé, et, au moyen d'un treuil, une forte plaque de fer glissait sur tout l'orifice laissé béant par la descente de l'écrin; elle était défendue contre toute tentative d'effraction par des fils électriques avertisseurs disposés tout autour, qui prévenaient immédiatement les divers postes de surveillance.

M. Ventin, un des anciens employés des finances, introducteur chez le directeur général des domaines, qui avait toujours été désigné pour la garde particulière de la vitrine aux expositions antérieures, en fut encore chargé cette fois, et il s'en acquitta à la satisfaction de tout le monde.

LA PRISE DE POSSESSION DES BIJOUX

Le lundi 18 avril, à une heure et demie, MM. Tiphaigne, directeur général des domaines de France;

Chaumard, directeur des domaines de la Seine; Sauger, inspecteur; Thouroude et Yvan, sous-inspecteurs; Escribe, commissaire-priseur; Vanderheym et Bloche, experts, se rendaient dans la cave du ministère des finances pour prendre livraison des joyaux destinés à la vente. M. le directeur du ministère des finances, assisté de deux inspecteurs, fit ouvrir les coffres-forts où étaient renfermées les mallettes contenant les objets. On nous invita à constater que toutes les pièces indiquées au Catalogue étaient bien représentées. C'était la première fois que je voyais ces joyaux depuis l'exposition de 1878. Après avoir donné rapidement mon avis sur leur beauté, sur leur qualité à MM. les directeurs et inspecteurs des domaines, reconnaissant la présence de diverses pièces non cataloguées, je demandai à dresser immédiatement un inventaire complet de tout ce qui nous était remis. MM. Sauger, Thouroude et moi nous prîmes note de toutes les pièces montées et autres devant être démontées[1], débris de bijoux et montures enfermés dans les mallettes.

Ce travail achevé, les employés du ministère des finances, accompagnés d'agents, portèrent les caisses dans un fourgon du ministère qui les attendait à une des issues sur la place du Carrousel. Une fois les caisses renfermées sous verrous et cadenas, le fourgon se dirigea doucement vers le pavillon de Flore, sur-

1. Les différentes décorations.

veillé à distance par des agents en bourgeois échelonnés d'avance le long du parcours avec ordre de se replier discrètement après le passage du fourgon jusqu'au pavillon de Flore. En arrivant à la porte du vestibule donnant accès à la salle des États, le fourgon se trouvait entouré d'un nombre suffisant d'agents. Les mallettes furent aussitôt enlevées et transportées près de la vitrine où nous devions immédiatement commencer l'exposition des joyaux afin d'être prêts pour le lendemain; une exposition extra-particulière était réservée au monde diplomatique, gouvernemental et de l'administration.

L'INSTALLATION DE LA VITRINE

La vitrine avait été refaite à neuf, c'est-à-dire complètement regarnie de velours gros bleu par M. Giraudon, le gainier habituel de l'administration. Bien des pièces manquant, — celles destinées au Louvre, au Muséum et à l'École des mines[1], — les plans des expositions précédentes ne pouvaient plus être adoptés. Nous avons vite composé de nouveaux panneaux et avec le concours de M. Collot, fabricant bijoutier dont nous avons apprécié tous les jours le zèle pour replacer

1. On en trouvera la disposition à la fin du Catalogue.

et consolider les bijoux, nous avons pu arriver à finir l'exposition en temps voulu. Dans la soirée M. Giraudon fit confectionner les supports qui nous parurent indispensables pour bien présenter les diadèmes, les couronnettes et notamment le peigne.

Quand le lendemain MM. Tiphaigne, directeur général des domaines de France, et M. Chaumard, directeur des domaines de la Seine, vinrent pour se rendre compte où en étaient les préparatifs de l'exposition ils voulurent bien nous témoigner leur satisfaction pour la rapidité avee laquelle la vitrine avait été faite.

LES SERVICES D'ORDRE ET DE SURVEILLANCE

Toutes les précautions avaient été bien prises pour qu'à toute heure la vitrine fût à l'abri d'un coup de main. M. Caubet, chef de la police municipale, et M. Honnorat, inspecteur divisionnaire, avaient mis à notre disposition un nombre suffisant d'agents de la police centrale et d'autres de la police de sûreté, sous le commandement de MM. Maurice, Carnat, Grillières et Gutzwiller, officiers de paix, afin d'assurer la circulation régulière des visiteurs pendant les expositions et garder le trésor pendant les nuits. De loges réservées à droite et à gauche de l'estrade, des agents en surveillance dominant la foule pouvaient observer

tous les mouvements et donner l'alarme au cas où un fait imprévu se fût produit.

Mais tout se passa avec un ordre parfait; depuis la première exposition jusqu'au dernier jour de vente, la police n'eut à intervenir en aucune façon.

LES EXPOSITIONS

A la première on put remarquer la présence de nombreux représentants des puissances étrangères, de dames du plus grand monde et de personnages officiels les plus en vue. Aux autres expositions particulières, l'affluence des visiteurs fut considérable. Les jours réservés on compta cinq mille personnes en moyenne, les jours d'exposition publique on constata plusieurs fois le passage de plus de six mille personnes.

MM. les joailliers venaient en si grand nombre les matins qui leur étaient réservés que souvent, malgré l'exposition générale que nous leur faisions à la main de tous les joyaux, beaucoup d'entre eux n'arrivaient pas à pouvoir examiner ce qu'ils voulaient.

Pour répondre aux désirs de plusieurs personnages de distinction, une exposition matinale leur fut toute particulièrement réservée, avec faculté de se faire accompagner de leurs joailliers, le mercredi 6 mai.

Un jour, pendant que MM. les joailliers exami-

naient les bijoux, M. Dauphin, ministre des finances, vint se rendre compte *de visu* de l'affluence de visiteurs qu'on lui avait signalée le matin. Il aimait beaucoup à être renseigné sur les moindres détails relatifs à la préparation de la vente et aux espérances qu'elle pouvait donner.

La présence à Paris des principaux joailliers d'Europe, les dispositions que manifestèrent par suite de leur arrivée les joailliers de Paris et les nombreuses demandes qui nous étaient faites par des amateurs nous permettaient d'augurer des vacations assez soutenues. Nous n'osions pas cependant espérer le résultat obtenu, et on nous accusait — tout bas — d'être pessimistes parce que nous hésitions bien plus à le faire entrevoir à M. le ministre des finances et à MM. les directeurs des domaines.

Il nous sera permis de dire aujourd'hui que pour conserver notre entière liberté d'action et nous réserver le droit d'exciter le plus possible aux enchères, nous avions refusé de nous charger de toute commission d'achat pour les amateurs. Après leur avoir donné tous les renseignements sur la nature, la qualité des bijoux et notre estimation, nous les priions de vouloir bien charger leurs joailliers d'acheter pour eux[1].

MM. les directeurs des domaines de France et des

1. Une personne qui ne voulait pas être nommée comme acquéreur d'un collier de perles me pria, après l'avoir acheté, de le faire mettre en mon nom, je ne pus pas m'y refuser.

domaines de la Seine, venaient journellement au pavillon de Flore, accueillant toutes les demandes qui leur étaient adressées et leur faisant une réponse favorable après s'être bien assurés que le résultat de la vente ne pouvait qu'en profiter.

LE DÉMONTAGE DES DÉCORATIONS

Pendant les derniers jours d'exposition, M. Collot, aidé de deux sertisseurs, installé dans une loge, et en présence des inspecteurs des domaines, du commissaire-priseur et des experts, démonta les différentes décorations. Ces brillants et roses constituèrent les lots indiqués au Catalogue comme pierres sur papier.

On manifestait la crainte que les rubis de la parure n° 45 montés sur fond ne fussent très clairs, on jugea utile d'en faire dessertir deux au choix de plusieurs joailliers. L'expérience fut des plus heureuses et des plus avantageuses pour les rubis, qui étaient aussi beaux hors de leur monture qu'ils le paraissaient dedans.

DERNIERS PRÉPARATIFS DE LA VENTE

Les 9, 10 et 11 mai furent consacrés à la transformation de la salle pour la vente. Une grande estrade, sur laquelle siégaient l'administration des

domaines et le commissaire-priseur, fut élevée en avant de celle de la vitrine et s'y trouvait reliée par un escalier. Devant était disposé sur une élévation de deux marches le bureau des experts, à gauche et à droite en contre-bas, des chaises réservées aux invités de l'administration et aux amateurs. A droite le bureau des receveurs des domaines rédigeant le procès-verbal. Près du bureau des experts une table sur laquelle on s'assurait du poids des lots de pierres à vendre sur papier et on préparait pour être mis sous cachet les lots adjugés.

La moitié de la salle fut garnie de banquettes où des places numérotées et nominales furent réservées à MM. les joailliers. Des banquettes non numérotées et tout le fond de la salle appartenaient au public. L'ancienne estrade était réservée à la presse.

La disposition de la salle avait une importance considérable à nos yeux et qui n'échappa pas à M. Thouroude, sous-inspecteur des finances. C'était un travail long et délicat que d'indiquer à chaque joaillier sa place. Mais combien de fois pendant la vente nous sommes-nous félicités avec M. Thouroude de n'avoir pas placé trop près l'un de l'autre certains acquéreurs qui se firent sans s'en douter une guerre acharnée!

LA VENTE

Le jeudi 12 mai, bien avant l'heure fixée, toutes les places réservées étaient occupées. A deux heures précises, M. Tiphaigne, directeur général de l'enregistrement et des domaines de France; M. Chaumard, directeur de l'enregistrement et des domaines de la Seine; M. Sauger, inspecteur; MM. Thouroude et Yvan, sous-inspecteurs des domaines; Me Escribe, commissaire-priseur, prenaient place au bureau.

MM. Vanderheym et Bloche étaient également à leur bureau.

M. le directeur des domaines de la Seine déclare la séance ouverte et donne lecture des conditions de la vente, puis il remet le marteau à M. Thouroude, chargé, avec l'assistance de Me Escribe, de conduire les enchères et spécialement désigné, comme sous-inspecteur des domaines délégué du directeur, pour prononcer les adjudications.

M. Thouroude invite MM. les experts à commencer la mise sur table des joyaux. Mon confrère m'avait prié d'énoncer les lots et de prendre la direction de la mise aux enchères. Une certaine émotion régnait dans la salle. J'ai fait tout mon possible, d'accord avec mon confrère, pour conduire l'opération à la satisfaction du

gouvernement et de l'administration des domaines, qui ont bien voulu m'honorer en toute circonstance de leur entière confiance, ce dont je me fais un devoir de les remercier ici.

Le succès incontesté de la vente est dû à la beauté des pierres d'abord, qui avaient tenté les plus riches amateurs et joailliers, il est dû à l'entente parfaite de MM. Thouroude et Escribe avec les experts. Je fournirais un document incomplet si je ne nommais pas les deux crieurs, Soubielle et Payre, qui prenaient les enchères.

Après la vente, M. le directeur des domaines de la Seine voulut bien m'exprlmer sa satisfaction du résultat obtenu et me remercier du concours que j'avais donné à la vente. Il m'offrit avec une délicatesse touchante les honoraires que l'on avait décidé de m'allouer, malgré la condition que j'avais osé poser, en acceptant d'être expert des Diamants de la Couronne, de refuser toute espèce d'honoraires.

M. le directeur des domaines ne fut pas surpris que je persiste dans ma résolution, comprenant fort bien que si j'avais été très heureux de pouvoir être utile à l'État, la moindre rétribution m'eût enlevé toute la satisfaction que j'en pouvais avoir. Sur le rapport de M. le directeur général des domaines de France, M. Maurice Rouvier, président du Conseil, ministre des finances, m'a fait l'honneur de m'adresser la lettre suivante :

MINISTÈRE
des
FINANCES

CABINET
du
MINISTRE

Paris, le 10 décembre 1887.

MONSIEUR,

Mon attention a été appelée par M. le directeur général des domaines sur la part que vous avez prise à la vente des Diamants de la Couronne.

Les renseignements qui m'ont été fournis m'ont permis d'apprécier le dévouement dont vous avez fait preuve et l'efficacité du concours gratuit que vous avez spontanément prêté à cette importante opération.

Je tiens à vous adresser les remerciements du Gouvernement de la République pour cet acte de patriotique désintéressement.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil,
Ministre des Finances,

ROUVIER.

Monsieur Bloche.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOI

RELATIVE A L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DES JOYAUX DITS DE LA COURONNE

Promulguée au Journal officiel *du 11 janvier 1887*

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Les diamants, pierreries et joyaux faisant partie de la collection dite des Diamants de la Couronne, et qui ne figurent pas sur les états A, B, C annexés à la présente loi, seront vendus aux enchères publiques.

Le produit net de cette vente sera converti en rentes sur l'État. Les titres de rente seront déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

ART. 2. — Une loi spéciale statuera sur l'affectation de ces rentes et de leurs arrérages.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Paris, le 10 décembre 1886.

Signé : JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Finances,

Signé : SADI CARNOT.

CONDITIONS DE LA VENTE

DES

DIAMANTS, PERLES
ET PIERRERIES

La vente sera faite au comptant. Toutefois, les acquéreurs auront la faculté de ne se libérer que dans les quarante-huit heures de l'adjudication prononcée à leur profit, en retirant les lots; mais, dans ce cas, ils seront tenus de verser au receveur des domaines, au moment du prononcé de l'adjudication, un acompte représentant un dixième au moins du prix. Le lot vendu et non retiré sera mis sous une enveloppe portant le nom de l'acquéreur et scellée de son cachet.

A défaut de payement dudit acompte, l'objet adjugé sera vendu sur folle enchère, aux risques et périls de l'adjudicataire, qui devra supporter la différence si le lot n'atteint pas en second lieu le prix primitif. Si,.au contraire, la seconde adjudication donne un prix supérieur, la différence restera acquise au Trésor.

En outre, faute par les acquéreurs de payer intégralement, dans les quarante-huit heures de l'adjudication, les sommes dues par eux, les objets impayés seront revendus

purement et simplement, aux risques et périls des adjudicataires, sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable. Les stipulations du paragraphe précédent seront d'ailleurs applicables en ce qui concerne le prix des adjudications.

Il sera dû cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication, pour tous frais de vente.

Aucune réclamation ne sera admise, une fois l'adjudication prononcée, l'exposition mettant le public à même de se rendre compte de l'état des objets.

Le poids des pierres et perles ornant les joyaux mis en vente sera indiqué sans garantie, comme simple renseignement.

Quant aux pierres et perles vendues isolément (pierres et perles sur papier), le poids en sera garanti.

Tous les objets portés au présent Catalogue pourront être divisés au gré de l'administration seulement.

L'ordre numérique des lots catalogués pourra ne pas être suivi.

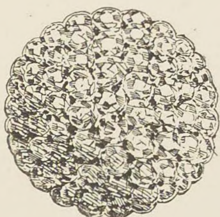
CATALOGUE

1

DEUX BOULES, ÉPINGLES DE COIFFURE

Trois cent vingt-quatre brillants; cent cinquante carats.

DEUX ÉPINGLES DE COIFFURE



En forme de boules complètement pavées de brillants, avec roses dans les sertissures dissimulant toute apparence même de monture.

Elles se composent de 324 brillants.

Exécutées, en mai 1863, sur le dessin de M. Alfred Bapst, par la maison Bapst et neveu.

Adjugées 40,000 francs à M. Doutrelon.

(1re vacation, le jeudi 12 mai 1887.)



Grand nœud d'épaule.

2

DEUX GRANDS NŒUDS D'ÉPAULE

Mille trois cent quarante et un brillants : deux cent quatre-vingt-deux carats cinq seizièmes.

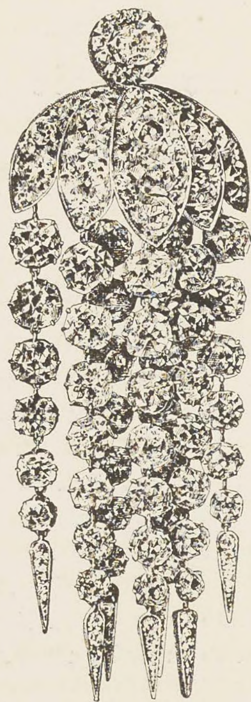
DEUX NŒUDS D'ÉPAULE

Inspirés des nœuds festonnés du temps de la reine Marie-Antoinette, ils en représentent avec la richesse, par la beauté des pierres, toute l'élégance par la forme. Ils sont composés de cinq rangs de brillants. Celui du milieu est enrichi de grosses pierres montées à griffes. Les autres rangs sont formés de moins gros brillants sertis à filets.

Ils avaient été exécutés, en décembre 1863, sur le dessin de M. Alfred Bapst, par la maison Bapst et neveu. Ils étaient destinés à soutenir le manteau de cour de l'impératrice Eugénie.

Adjugés 84,000 francs à M. Doutrelon.

(1re vacation, jeudi 12 mai 1887.)



Aiguillettes et Culot en brillants.

3

AIGUILLETTES ET CULOT STYLE MARIE-ANTOINETTE

Aiguillettes. Deux cent vingt-deux brillants[1] : cent vingt-cinq carats quinze trente-deuxièmes. — *Culot.* Cinquante-neuf brillants : dix-huit carats neuf seizièmes.

AIGUILLETTES ET CULOT EN BRILLANTS

Les aiguillettes ou pampilles, au nombre de sept, sont composées de 75 brillants montés à griffes et pour la grosseur allant en chute.

Elles sont attachées à un ornement en forme de culot composé de 59 brillants suspendus à un chaton brillant avec entourage, pesant 28 carats 9/16 et 8 roses.

Le culot formant ornement de corsage a été exécuté, en février 1868, par la maison Bapst et neveu, d'après le modèle de pièces analogues faisant partie du collier[2] com-

1. L'annonce de ce nombre de pierres et du poids était une erreur de transcription d'après un ancien inventaire.

2. Fameux collier connu sous le nom de collier de la Reine et dont l'histoire fit tant de bruit.

mandé à *Bœhmer* et *Bossange* par le cardinal de Rohan et offert à la reine Marie-Antoinette.

Ils ont été adjugés 25,100 francs à M. Bonynge[1].

(*1re vacation, jeudi 12 mai 1887.*)

1. Plusieurs cours étrangères avaient commissionné des représentants pour acquérir ce bijou. Nous présumons qu'il fait partie aujourd'hui de l'écrin de S. M. la reine d'Angleterre.

4

TROIS ROSES DE HAIES

Cinq cent vingt-deux brillants[1] : cent vingt-neuf carats onze seizièmes; cent trente-trois roses.

TROIS ROSES DE HAIES

Ces trois fleurs, presque de même grandeur, se composaient de brillants de grosseurs très différentes :

La première, d'un brillant central de 6 carats et de 158 brillants;

La deuxième, d'un brillant central de 5 carats et de 166 autres brillants;

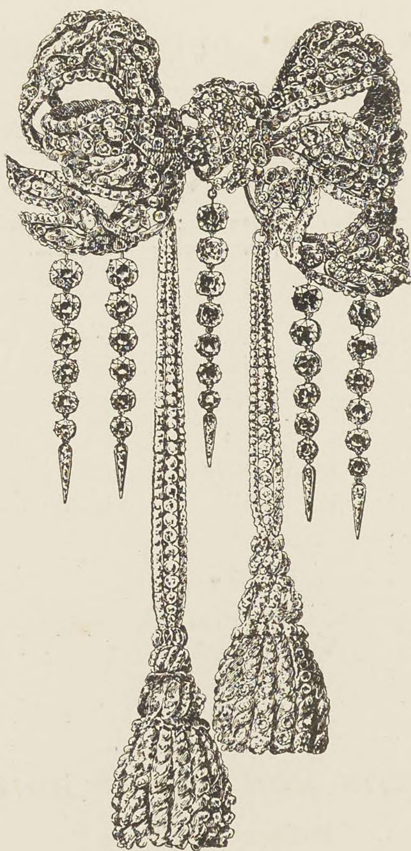
La troisième, d'un brillant central de 3 carats et de 176 autres brillants.

Elles avaient été exécutées, en avril 1867, sur les dessins de M. Alfred Bapst, par la maison Bapst et neveu. Elles étaient généralement portées par l'impératrice Eugénie comme ornements de coiffure.

Adjugées 44,100 francs à MM. Rouvenat et Desprès.

(1re vacation, jeudi 12 mai 1887.)

1. Quelques roses avaient dû être comptées comme brillants dans un ancien inventaire où le chiffre de cinq cent vingt-deux est relaté.



Nœud avec glands.

5

UN NŒUD, DEUX GLANDS

Deux mille quatre cent trente-huit brillants : cent trente-six carats trois quarts. — Cent quatre-vingt-seize roses.

NŒUD AVEC GLANDS

Le nœud, gracieusement festonné, représente une suite d'ornements à feuillages d'un travail très délicat en brillants entre deux rangs de brillants. A ce nœud sont suspendus deux glands avec cordelières d'inégales longueurs et cinq aiguillettes dont quatre composées de 6 brillants, la cinquième, celle du milieu, de 7 brillants montées à griffes et en chute.

Il avait été exécuté, sous le règne de Napoléon III, par la maison Krammer, inspiré du style Marie-Antoinette et formait pièce de milieu de corsage.

Adjugé 42,200 francs à M. Émile Schlessinger.

(1re vacation, jeudi 12 mai 1887.)

6

UN CHATON MONTÉ D'UN BRILLANT

Brillant solitaire

Pesant 9 carats faibles, formant chaton monté à griffes.

Il enrichissait autrefois le centre de la guirlande feuilles de groseillier (nº 11.)

Adjugé 16,100 francs à M. Doutrelon.

(1re vacation, jeudi 12 mai 1887.)

7

UN CROISSANT

Quatre-vingt-neuf brillants : quarante carats treize seizièmes.

CROISSANT EN BRILLANTS

Composé de trois rangs de brillants de grosseurs différentes allant en chute, dont 73 pierres fort bien taillées, les autres non recoupées.



Il avait été exécuté, en mars 1860, sur le dessin de M. Alfred Bapst, par la maison Bapst et neveu. Commandé spécialement pour un costume de *Diane* que devait porter l'impératrice Eugénie; fut admiré plus tard à l'inauguration de l'isthme de Suez et en 1867, lorsque le Sultan vint à Paris et que l'impératrice s'en para.

Adjugé 21,400 francs à M. Émile Schlessinger.

(1re *vacation, jeudi 12 mai 1887.*)

8

UN PENDANT DE COIFFURE

Quatre cent soixante-dix-sept brillants : soixante-cinq carats onze seizièmes; cent roses.

BROCHE DE CORSAGE EN BRILLANTS

Formée de trois chutes de feuillages et de boutons tout en brillants avec roses dans les extrémités et se terminant en aiguillettes.

Ce bijou, indiqué comme ornement de coiffure, était sûrement un ornement de corsage.

Il se compose de 477 brillants, pesant 65 carats 11/16, et de 100 roses.

Il avait été exécuté, sous le règne de Napoléon III, par la maison Krammer.

Adjugé 17,000 francs à M. Doutrelon.

(*1re vacation, jeudi 12 mai 1887.*)

9

SEPT ÉTOILES

Deux cent quinze brillants : quarante-neuf carats, treize seizièmes. — Vingt-cinq roses.

SEPT ÉTOILES EN BRILLANTS

Elles sont composées chacune d'un gros brillant central et, dans les rayons, de brillants de diverses grosseurs. En tout, 215 brillants, pesant 49 carats 13/16 et 25 roses.

Elles ont été montées par la maison Bapst et neveu, sous le règne de Napoléon III.

Vendues en quatre lots et adjugées dans l'ordre suivant :

Deux étoiles, pour 8,300 francs, à M. Bléville.
Deux étoiles, pour 8,300 francs, à M. Aucoc.
Une étoile, pour 5,600 francs, à MM. Irmaos et Lévy.
Deux étoiles, pour 10,600 francs, à MM. Rouvenat et Desprès.

Produit total : 32,800 francs.

(*1re vacation, jeudi 12 mai 1887.*)

10

UN COLLIER COMPOSÉ DE QUATRE RIVIÈRES

Deux cent vingt-deux brillants : trois cent soixante-trois carats.

Premier rang. — Trente-trois brillants : cinquante-cinq carats et demi.

Deuxième rang.— Quarante-cinq brillants: soixante-quatorze carats et demi.

Troisième rang.— Cinquante-sept brillants: quatre-vingt-seize carats et demi.

Quatrième rang.— Soixante-dix-neuf brillants: cent vingt-sept carats et demi.

Cadenas. — Huit brillants : neuf carats.

QUATRE RIVIÈRES EN BRILLANTS

Chacune de ces rivières est composée de chatons en brillants montés sur argent et formant chute, comme grosseur de pierre, depuis le chaton du milieu jusqu'à celui s'adaptant au cadenas.

Elles se composent du nombre de pierres citées précédemment. Montées en janvier 1864 par la maison Bapst et neveu. Elles ont été mises en vente séparément avec droit de réunir les cinq lots (rivières et cadenas), de les mettre en vente sur la mise à prix du total des premières adjudications et d'adjuger au dernier enchérisseur, s'il s'en produisait.

Les quatre rivières, mises en vente séparément, avaient produit :

La première, 28,300 francs.
La deuxième, 36,500 francs.
La troisième, 47,200 francs.
La quatrième, 62,500 francs.
Le cadenas, 8,000 francs.

Les cinq lots produisaient donc 182,500 francs et ils ont été adjugés 183,000 francs sur une seule surenchère à M. Tiffany.

(*1re vacation, le jeudi 12 mai 1887.*)



Feuilles de groseillier.

41

UNE GUIRLANDE FEUILLES DE GROSEILLIER

(Seize parties, broches et pendentifs)

Deux mille trois cent quatorze brillants : cinq cent dix-sept carats trois seizièmes. Trois cent cinquante-trois roses.

COIFFURE FEUILLES DE GROSEILLIER EN BRILLANTS[1]

Chacune des seize parties, formant cette guirlande est composée de chatons en brillants montés à griffes, se détachant sur des feuilles de groseillier, tout en brillants. A dix de ces branches pendent des aiguillettes en brillants montés à griffes. Leur importance varie selon la place qu'elles occupent dans la guirlande.

Elle fut exécutée en juin 1856 par la maison Bapst et neveu, d'après les dessins de M. Devin, inspecteur des Diamants de la Couronne. Elle était un des bijoux préférés de l'impératrice.

Vendue en huit lots ainsi qu'il suit, elle produisit 241,600 francs.

1° Une partie adjugée 40,000 francs à MM. J. et P. Bapst et fils.
2° Une partie adjugée 53,000 francs à M. Picard.
3° Une partie adjugée 24,600 francs à M. Bachruch.
4° Une partie adjugée 23,100 francs à M. E. Robert.

1. Elle fait partie de la parure dite *groseilliers*, composée des nos 43 et 44.

5° Deux parties adjugées 26,800 francs à M. Garrard.
6° Deux parties adjugées 23,200 francs à M. Tiffany.
7° Deux parties adjugées 16,400 francs à M. Tiffany.
8° Six parties adjugées 34,500 francs à M. E. Robert.

(2e *vacation, le vendredi 13 mai 1887.*)

12

UNE FLEURETTE

Cinquante-huit brillants.

FRAGMENT DE BIJOU

Composé de 58 brillants.

Provenant de la broche de corsage cataloguée comme pendant de coiffure sous le n° 8.

Adjugé 2,100 francs à M. Van Cleef.

(2e *vacation, le vendredi 13 mai 1887.*)

13

UN LOT DE BRILLANTS, SUR PAPIER

Provenant de divers ordres ou décorations.

1° Quatorze brillants pesant trente-quatre carats et demi adjugés 18,600 francs à Mme Chauvet.
2° Quatre-vingts brillants pesant cinquante-sept carats, adjugés 18,200 francs à M. Osiris.

(2e *vacation, le vendredi 13 mai 1887.*)

14

UN LOT DE BRILLANTS, SUR PAPIER

Provenant de divers ordres ou décorations.

1° Petits brillants, quarante carats, adjugés 6,200 francs à M. Lepée-Esmelin.
2° Brillants (mêlés), cent carats, adjugés 15,000 francs à M. Welby.

(2e vacation, le vendredi 13 mai 1887.)

15

SIX BRIOLLETTES

Dix-huit carats un huitième.

SIX BRILLANTS DITS BRIOLLETTES

Une de ces six briollettes, pesant 8 carats, est remarquable comme matière et comme taille.

Elle a été adjugée 24,500 francs à M. Tiffany.

Les cinq autres pesant ensemble 10 carats, ont été adjugées 17,700 francs à M. Rosenau.

(2e vacation, le vendredi 13 mai 1887.)

16

PETITES ROSES

Quarante carats. Provenant de diverses décorations.

Adjugées 6,800 francs à M. Aucoc.

(*2e vacation, le vendredi 13 mai 1887.*)

17

PETITS BRILLANTS RECOUPÉS ET NON RECOUPÉS

Quatre-vingt-trois carats un trente-deuxième.

Adjugés 12,900 francs à MM. Filard et Pelletier.

(*2e vacation, le vendredi 13 mai 1887.*)

18

UNE OPALE SPÉCIMEN ENTOURÉE DE BRILLANTS

Grande opale ovale entourée de gros brillants

Peut servir de broche ou d'agrafe. Elle était l'ornement auquel était suspendu l'ordre de la Toison d'or.

Adjugée 23,000 fr. à M. le baron de Horn.

(2e vacation, le vendredi 13 mai 1887.)

19

UN SAPHIR ET AUTRES PIERRES DE COULEUR

Un saphir

Pesant dix carats.

Adjugé 4,600 francs à Mme Asselin.

(2e vacation, le vendredi 13 mai 1887.)

20

HUIT PERLES RONDES

Pesant cent vingt-huit grains.

Ont été adjugées 8,300 francs à Mme la comtesse de Bari, princesse de Bourbon.

(2e *vacation, le vendredi 13 mai 1887.*)

21

UN LOT DE BRILLANTS

Pesant cent cinquante-quatre carats. Provenant des diverses décorations.

Adjugé 26,300 francs à MM. J. et P. Bapst et fils.

(2e *vacation, le vendredi 13 mai 1887.*)

22

UN LOT DE BRILLANTS

Pesant deux-cent huit carats et demi. Provenant des diverses décorations.

Adjugé 30,700 francs à M. Peczenick.

(2e *vacation, le vendredi 13 mai 1887.*)

23

UN LOT DE BRILLANTS

Pesant dix-sept carats et demi. Provenant des diverses décorations.

Adjugé 2,300 francs à M. Noury.

(3e *vacation, le samedi 14 mai 1887.*)

24

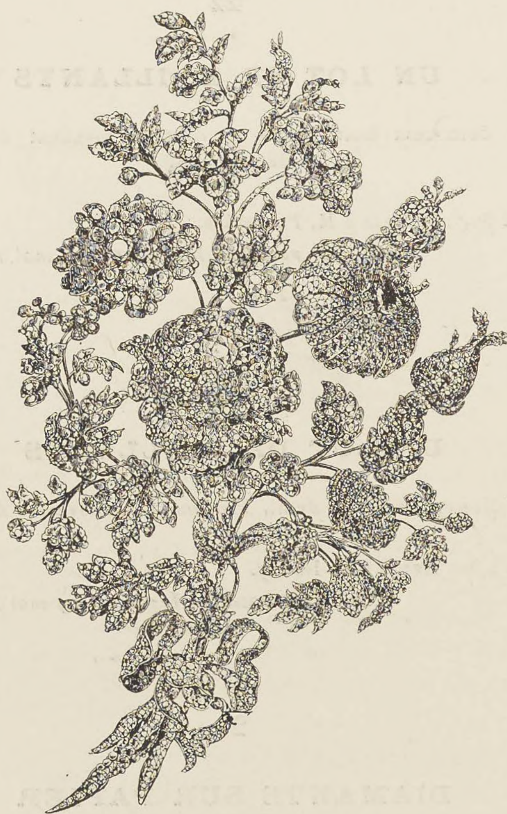
DIAMANTS SUR PAPIER

Brillant dit à Portrait

Un brillant de forme plate, dit *à portrait,* destiné à servir de glace. Pesant six carats et demi.

Adjugé 11,800 francs à M. le baron de Horn.

(3e *vacation, le samedi 14 mai 1887.*)



Bouquet de corsage.

25

BOUQUET DE CORSAGE

Deux mille six cent trente-sept brillants : cent trente-deux carats cinq seizièmes; huit cent soixante roses.

BROCHE EN DIAMANTS

Forme bouquet de fleurs et de feuillages tout en brillants et roses, avec nœud de rubans gracieusement festonné semblant retenir en bas les principales branches.

Ce bouquet est remarquable par sa légèreté et son élégance.

Il fut monté en 1820, sur le dessin de M. Ebrard Bapst, par MM. Bapst frères, et offert le 15 septembre de la même année à Mme la duchesse de Berry.

Adjugé 41,100 francs à M. Bécoulet.

(3e vacation, le samedi 14 mai 1887.)

26

SIX BRILLANTS

1. — Un brillant : six carats un quart.
2. — Un brillant : sept carats vingt-neuf trente-deuxièmes.
3. — Un brillant : six carats un trente-deuxième.
4. — Un brillant : quatre carats vingt-neuf trente-deuxièmes.
5. — Un brillant : cinq carats un seizième.
6. — Un brillant : cinq carats et demi.

Ces six brillants ont été vendus en trois lots :

Le premier comprenant les nos 2 et 3, pesant ensemble 14 carats, adjugé 16,500 francs à M. Boin-Taburet.

Le deuxième comprenant les nos 1 et 6, pesant ensemble 11 carats 3/4, adjugé 11,200 francs à Mme Filloy.

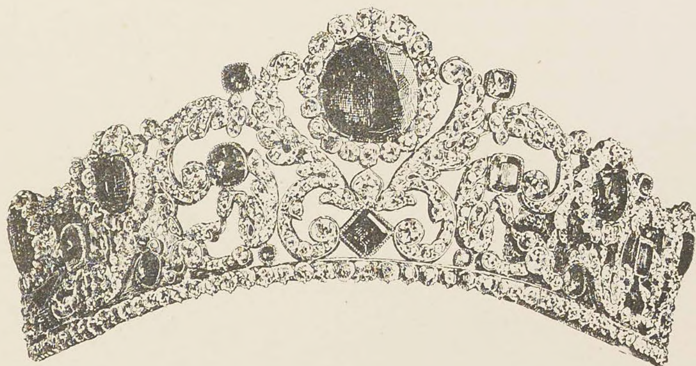
Le troisième comprenant les nos 4 et 5, pesant ensemble 10 carats, adjugé 17,100 francs à M. Vever.

(3e *vacation, le samedi 14 mai 1887.*)

27

DIADÈME ÉMERAUDES ET BRILLANTS

Mille trente et un brillants : cent soixante-seize carats. — Quarante émeraudes : soixante-dix-sept carats.



DIADÈME EN ÉMERAUDES ET BRILLANTS

Il présente au centre, entre deux enroulements tout en brillants, une grosse émeraude entourée de 18 brillants. De chaque côté de ce motif principal se dessinent d'autres rinceaux feuillagés en brillants, au milieu desquels se détachent des chatons composés d'émeraudes entourées de brillants. Le tout repose sur une galerie formée d'un rang de brillants.

Il a été terminé le 25 juillet 1820, par MM. Frédéric Bapst frères, joailliers du roi et de la couronne.

Il fut successivement porté par les princesses royales et en dernier lieu par l'impératrice Eugénie, qui affectionnait particulièrement les émeraudes.

Adjugé 45,900 francs à M. Bachruch.

(*3e vacation, le samedi 14 mai 1887.*)

28

UNE CHAINE

Trente-deux maillons; huit cent trente-trois brillants : six cent vingt et un carats dix-neuf trente-deuxièmes.

CHAINE-MAILLONS EN BRILLANTS

Les maillons, au nombre de trente-deux, de forme rectangulaire, ainsi que la bélière les reliant entre eux,



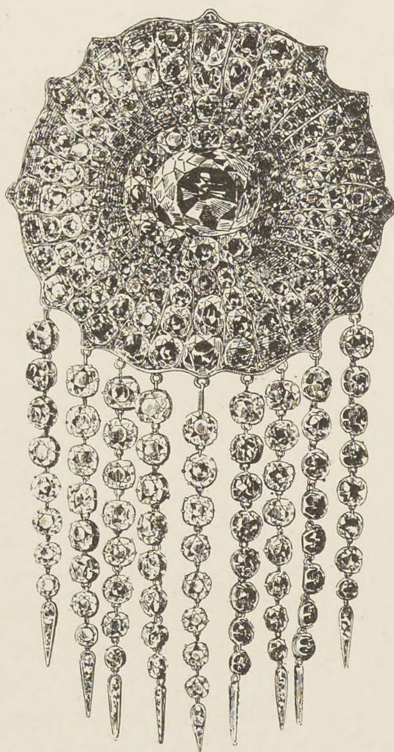
sont pavés de brillants et, à peu d'exceptions près, de même grosseur. Chaque bélière d'attache s'ouvrant à volonté, la chaîne peut être disposée soit d'une pièce, soit en plusieurs, selon l'agrément du costume.

Elle a été exécutée en décembre 1867, sur les dessins de M. Alfred Bapst, par la maison Bapst et neveu, pour supporter deux ancres en diamants que l'impératrice portait à un grand bal au ministère de la marine.

Elle a été vendue en quatre lots comprenant chacun huit maillons et huit bélières.

Premier lot, adjugé 45,500 francs à M. Doutrelon.
Deuxième lot, adjugé 45,500 francs à M. Doutrelon.
Troisième lot, adjugé 45,200 francs à M. Peczenick.
Quatrième lot, adjugé 45,400 francs à M. Friedlander.

(3e vacation, le samedi 14 mai 1887.)



Boucle de ceinture.

29

BOUCLE DE CEINTURE

Deux cent quatre-vingt-quinze brillants : cent quarante-six carats.
Un brillant : vingt-cinq carats.

BOUCLE DE CEINTURE EN BRILLANTS

Elle a la forme d'un soleil ou d'une grande rosace. Le centre est orné d'un gros brillant pesant vingt-cinq carats, entouré de brillants. Le milieu ressort sur un rayonnement serré de pétales tout en brillants, auxquels sont suspendues neuf aiguillettes ou pampilles[1] composées de brillants disposés en chute.

Elle a été exécutée en décembre 1867, sur les dessins de M. Alfred Bapst, par la maison Bapst et neveu.

Adjugée 132,500 francs à Mme Gal, d'abord, et acquise définitivement par M. Tiffany.

(3e vacation, le samedi 14 mai 1887.)

1. Les aiguillettes ont été rajoutées longtemps après la confection de la rosace.

30

DEUX BANDELETTES

Bandelette de front

Vingt-sept brillants : cent et un carats.

Bandelette de tête

Quarante et un brillants : cent vingt-quatre carats. — Petits brillants.

DEUX BANDEAUX DE COIFFURES EN BRILLANTS

De même modèle, formés d'un rang de gros brillants sertis à filets et montés en chute, rappelant les bandelettes que les femmes grecques portaient sur le front pour retenir leurs cheveux.

Le premier se compose de 27 brillants pesant 101 carats.

Le second se compose de 41 brillants pesant 124 carats.

Ils ont été exécutés en février 1867, par la maison Bapst et neveu.

Le premier a été adjugé 102,500 francs à M. Vever.

(*4e vacation, le lundi 16 mai 1887.*)

Le second a été adjugé 83,500 francs à MM. Alphonse et Louis Ochs.

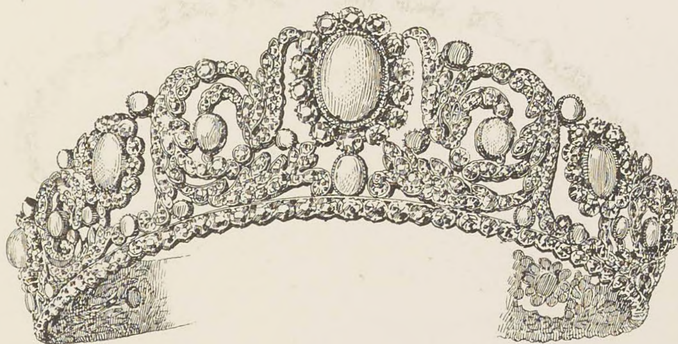
(*3e vacation, le samedi 14 mai 1887.*)

31

PARURE TURQUOISES ET PIERRES DE FANTAISIE

Diadèmes, broches et boucles

Trois mille trois cent deux brillants : quatre cent trente-quatre carats.
Deux cent quinze turquoises et pierres de fantaisie.



PARURE EN TURQUOISES ET DIAMANTS

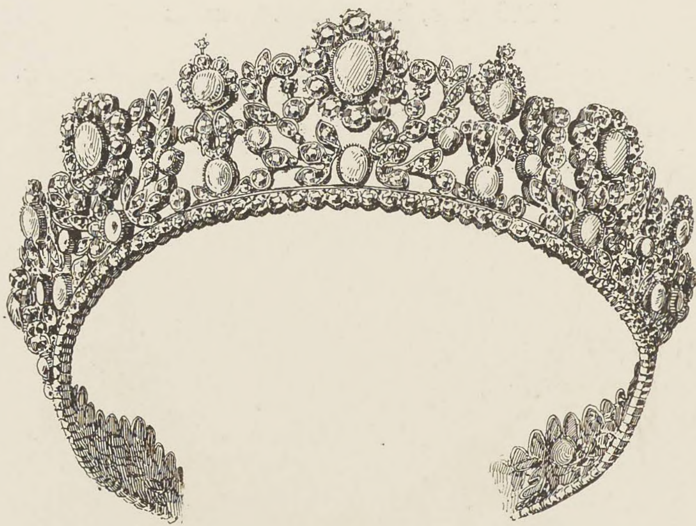
Composée d'un diadème, une couronnette, un collier, deux bracelets, un cache-peigne et une paire de pendants d'oreilles.

Le diadème offre une suite d'arabesques feuillagées en brillants, au milieu desquelles se détachent de grandes turquoises fines et fausses entourées de brillants. La bordure ou galerie est formée d'un rang de brillants.

La couronnette est de même modèle.

Le collier est formé de deux chaînes de chatons en brillants montés à griffes, celle du bas se dessinant en guirlande, entrecoupées de motifs composés d'une grande turquoise entourée de brillants et auxquels pendent des pendeloques également entourées de brillants.

Les deux bracelets offrent six plaques, dont une beaucoup plus grande que les autres, en turquoises et brillants.



Le cache-peigne est enrichi de trois grandes turquoises entourées de brillants et d'arabesques en brillants. Même style que le diadème.

Les pendants d'oreilles sont formés d'un bouton et d'une pendeloque en turquoises entourées de brillants. Même style que le collier.

Cette parure fut montée, en juillet 1820, par MM. Bapst frères, joailliers du roi et de la couronne, d'après les dessins de M. Ebrard Bapst.

Les diverses pièces composant cette parure ont été vendues séparément dans l'ordre suivant :

La couronnette, adjugée 22,100 francs à M. Lepée-Esmelin.
Le diadème, adjugé 47,800 francs à M. Alexandre Lazard.
Le collier, adjugé 19,100 francs à M. Hamelin.
Les deux bracelets, adjugés 11,300 francs à M. le baron de Horn.
Le cache-peigne et les pendants d'oreilles, adjugés 8,200 francs à M. le baron de Horn.

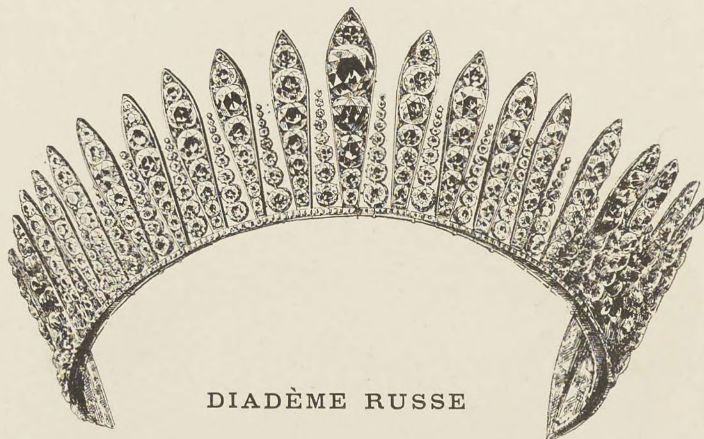
(*4e vacation, le lundi 16 mai 1887.*)



32

DIADÈME RUSSE

Mille deux cent brillants : quatre cent cinq carats.
Quatre cent quarante-deux roses.



DIADÈME RUSSE

Il est composé d'une suite de lances de diverses grosseurs disposées graduellement du centre aux extrémités et toutes pavées de brillants sertis à filets. Ces lances se détachent et, s'adaptant à une chaîne, forment collier.

Ce bijou fut exécuté, en novembre 1863, par la maison Bapst et neveu ; commandé par l'impératrice Eugénie, d'après le modèle de celui que portait la grande-duchesse de Russie au bal qui fut donné, au château de Compiègne, en son honneur.

Il a été adjugé 180,000 francs à M. Garrard.

(*4e vacation, le lundi 16 mai 1887.*)

33

DIADÈME A LA GRECQUE

Trois cent vingt-six brillants : trois cent six carats dix-neuf trente-deuxièmes. — Deux cent quatre-vingt-six petits brillants : cinq carats.



DIADÈME DIT A LA GRECQUE

Le dessin représente une grecque toute pavée de brillants disposés sur un rang, très gros au milieu et allant graduellement jusqu'aux extrémités.

Il fut exécuté, en juin 1867, par la maison Bapst et neveu, sur le dessin de M. Alfred Bapst.

Jusqu'en 1869, l'impératrice porta le Régent enchâssé au milieu de ce diadème. A cette époque, le Régent fut détaché et la place qu'il occupait fut remplie par la conti-

nuation du dessin qui présente une grecque très régulière, puis on adaptait, à volonté, le Régent au-dessus du diadème.

Adjugé 131,500 francs à MM. Bapst et fils.

(4e vacation, le lundi 16 mai 1887.)

34

UNE BERTHE

Cinq cent quatre-vingt-un brillants : cent quatre-vingt-cinq carats sept huitièmes. — Ving-tsept rubis : dix-huit carats un huitième. — Quinze saphirs, onze carats un huitième. — Trente-cinq émeraudes : vingt-cinq carats. — Vingt-neuf hyacinthes, quarante-six grenats, quarante et une turquoises, quarante-huit améthystes, deux chrysoprases, dix topazes, sept cent soixante-cinq roses.

BERTHE OU GARNITURE DE CORSAGE

Modèle à *résille* tout en brillants, rubis, saphirs, émeraudes, hyacinthes, grenats, turquoises, améthystes, chrysoprases, topazes et roses ornés de perles fausses, forme poire, entre chaque carré de la résille.

Elle a été exécutée, en juin 1864, sur les dessins de M. Alfred Bapst, pour un costume, par la maison Bapst et neveu.

Adjugée 36,100 francs à M. le baron de Horn

(4e vacation, le lundi 16 mai 1887.)

35

UNE GRANDE CEINTURE EN PIERRERIES

Trente-quatre grandes roses : deux cent deux carats. — Deux mille quatre cent quatorze brillants : trois cent treize carats trois quarts. — Soixante-trois perles : mille cent soixante-quatre grains — Deux rubis : vingt et un carats un huitième. — Quatre saphirs : vingt-neuf carats un huitième. — Huit émeraudes : quarante-neuf carats un quart.

CEINTURE EN PIERRERIES

Dans toute son étendue, elle est composée d'une suite de rosaces en pierres de couleur et roses entourées de brillants.

Sur le devant, une grande plaque avec chatons à entourage, ornée de pendeloques et se ralliant à la suite d'ornements faisant le tour de la taille, par deux grosses rosaces.

La chaîne tombant est coupée par trois grandes rosaces. Au-dessous, est suspendue une grande applique à trois chatons avec entourage et pendeloques.

Elle fut exécutée, en décembre 1864, sur les dessins de M. Alfred Bapst, par la maison Bapst et neveu, et était destinée à un costume commandé par l'impératrice pour une fête parée.

Dans son ensemble, cette ceinture produisait un effet magique, et nous hésitions cependant à la mettre en vente en un lot, vu son caractère de haute fantaisie, qui la rendait difficile à porter. Après nous être rendu compte du parti que l'on pouvait tirer des plaques, rosaces et tour de

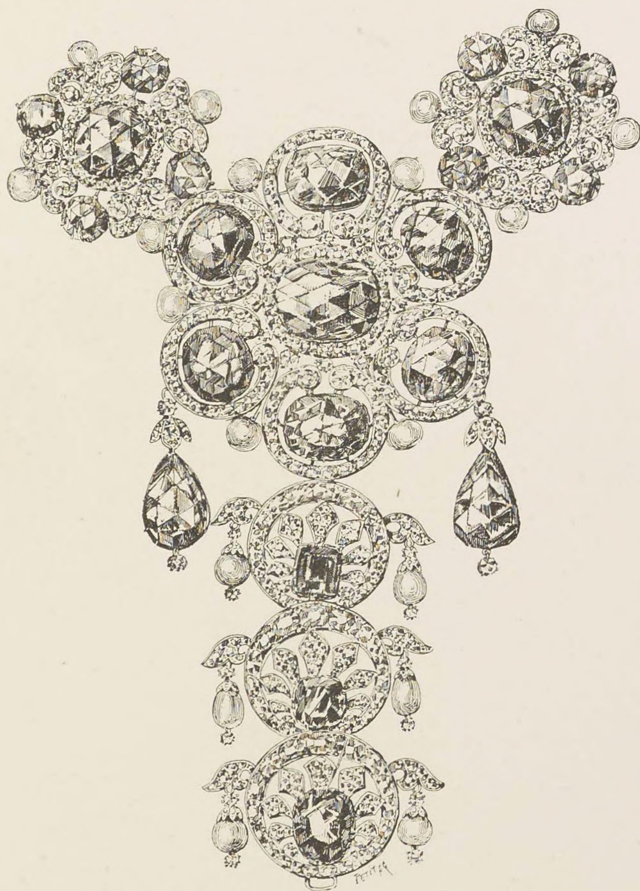
taille, représentant chacun de beaux ornements de costumes, nous n'avons pas hésité à la diviser. Le résultat nous a donné raison.



Elle a été vendue en neuf lots, de la manière suivante:

1° Une plaque, adjugée 34,200 francs à M. Lewerson;
2° Une plaque, adjugée 16,300 francs à M. le baron de Horn;
3° Une plaque, adjugée 16,000 francs à M. Lehmann;
4° Deux rosaces, adjugées 17,000 francs à M. Michel Ephrussi;

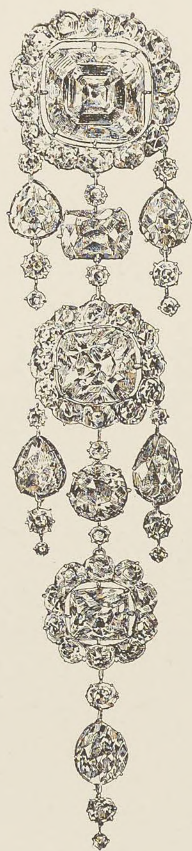
5° Deux rosaces, adjugées 8,100 francs à M. Lindenbaum ;
6° Dix rosaces, adjugées 20,000 francs à M. Tiffany ;



7° Dix-huit rosaces, adjugées 15,200 francs à M. le baron de Horn;
8° Quatre pendeloques, (grosses roses) adjugées 8,100 francs à M. le baron de Horn;
9° Une plaque, adjugée 31,200 francs à M. Tiffany.

Elle produisit en totalité 166,100 francs.

(*4e vacation, le lundi 16 mai 1887.*)



Broche en brillants jaunes.

36

BROCHE EN DIAMANTS DE FANTAISIE

Soixante-cinq brillants : cent neuf carats vingt-neuf trente-deuxièmes.
La pierre principale pèse vingt-sept carats.

BROCHE EN BRILLANTS JAUNES

De forme longue, composée de trois chatons de trois grosseurs différentes. Les brillants solitaires du milieu sont entourés de brillants. Ces trois chatons principaux sont ralliés entre eux par des petits chatons. Les deux plaques supérieures sont ornées de chaque côté de pendeloques. Celle du bas se termine par une pendeloque.

En tout, 65 brillants, pesant 109 carats 29/32.

La plus grosse pierre pèse 27 carats.

Elle fut exécutée, sous le règne de Napoléon III, par la maison Bapst et neveu.

Adjugée 20,500 francs à M. le baron de Horn.

(4e vacation, le lundi 16 mai 1887.)

37

UNE PARURE OR ET MOSAÏQUES

Collier, broche et pendants d'oreilles

En mosaïque de Rome; monture or mat; style Campana.

Avec cette parure ont été vendus deux fermoirs (provenant du n° 35) composés d'améthystes entourées de brillants.

L'ensemble a été adjugé 6,200 francs à M. Henri Bain.

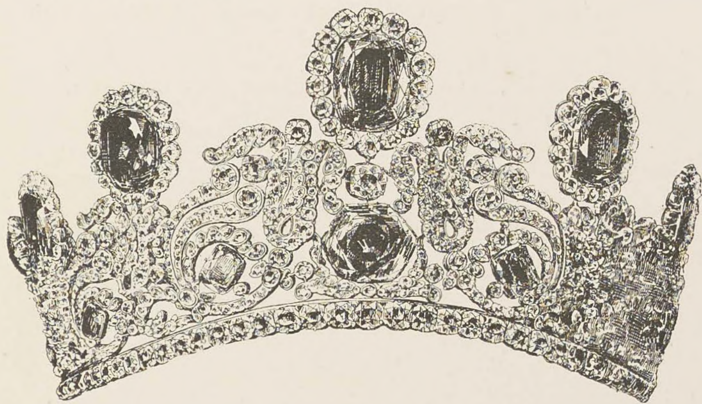
(5e *vacation, le mardi 17 mai 1887.*)

38

UNE PARURE SAPHIRS ET BRILLANTS

Diadème, couronnette, broches et bandelettes.

Trois mille huit cent trente-sept brillants : cinq cent soixante-huit carats trois seizièmes. — Soixante-sept saphirs : sept cent soixante-huit carats un quart.



PARURE EN SAPHIRS ET BRILLANTS

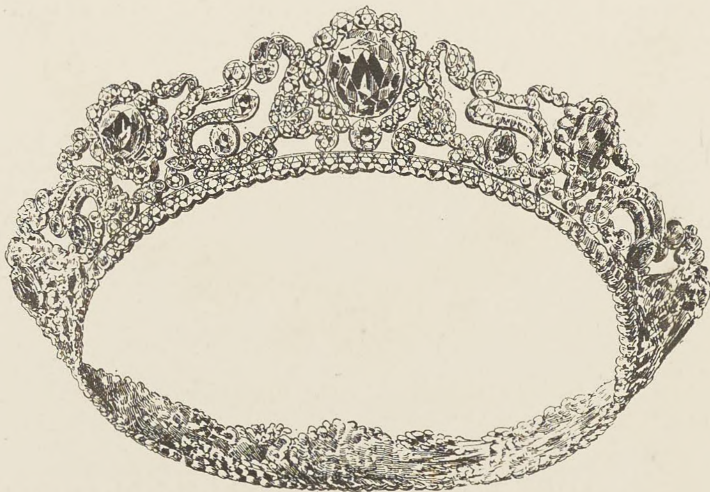
Elle se compose d'un diadème, une couronnette, un collier, deux bracelets, un cache-peigne, une paire de pendants d'oreilles, trois fermoirs et une applique.

Le diadème est composé de culots donnant naissance à des plaques saphirs. Au-dessus de ses ornements se détachent de grands saphirs entourés de brillants. Ils sont au nombre de sept, celui du milieu beaucoup plus gros que les autres, et les trois disposés de chaque côté allant en diminuant de grosseur. Le bandeau sur lequel se dessinent ces enroulements est formé d'un rang de brillants montés en chute.

La couronnette offre une suite d'ornements en brillants

de même style, au milieu desquels sont montés de grands saphirs entourés de brillants. Le tour de tête est formé d'un rang de brillants.

Le collier est composé de neuf plaques saphirs, celui du milieu plus gros que les autres, tous entourés de brillants et entrecoupés d'ornements en brillants auxquels pendent des saphirs (faux ceux-ci) entourés de brillants.



Les deux bracelets sont composés de six plaques tout en brillants et saphirs, ralliées entre elles par des chatons formant une chaîne souple.

Le peigne est composé de trois grands saphirs entourés de brillants au milieu d'enroulements et de culots de brillants. Même style que le diadème.

Les pendants d'oreilles sont formés d'un bouton, une pendeloque et un chaton d'entre-deux, composés de saphirs taillés entourés de brillants.

Les trois fermoirs sont composés chacun d'un saphir entouré de brillants.

La plaque est composée de trois saphirs entourés de brillants.

Cette parure fut exécutée, en février 1819. sur les des-



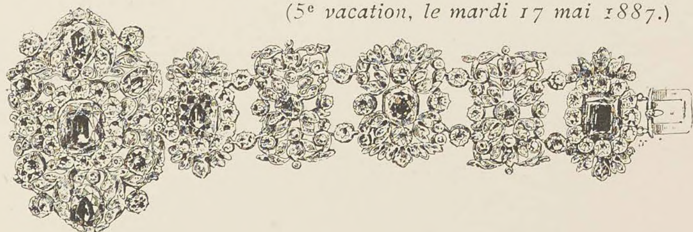
sins de M. Ébrard Bapst, par MM. Bapst et frères, joailliers de la couronne.

Elle a été vendue en huit lots de la manière suivante :

La couronnette, adjugée 31,600 francs à MM. Boin et Aucoc;
Les deux bracelets, adjugés 37,600 francs à M. Welby;
Le collier, adjugé 86,500 francs à MM. J. et P. Bapst et fils;
Le diadème, adjugé 135,000 francs à M. Biedermann;
Le cache-peigne, adjugé 18,000 francs à M. Tiffany;
Les pendants d'oreilles, adjugés 22,500 francs à MM. J. et P. Bapst et fils;
Les trois fermoirs, adjugés 13,700 francs à Mme Asselin;
Une applique, adjugée 5,100 francs à M. Friedlander.

En totalité : 350,000 francs.

(5e *vacation, le mardi 17 mai 1887.*)



39

QUATRE BROCHES, PERLES ET BRILLANTS

Deux cent soixante-six brillants : cent soixante-six carats onze trente-deuxièmes. — Vingt-huit perles : quatorze cent quatre-vingt-seize grains. — Cinq cent vingt roses.

QUATRE BROCHES EN PERLES ET BRILLANTS



Toutes quatre de même modèle, mais de grandeurs différentes, sont composées en haut d'un motif à grosse perle au centre entourée de brillants, au-dessous d'un motif semblable moins important avec chaton brillant solitaire au bas duquel pend une grosse perle poire. De chaque côté se dessinent des ornements en brillants auxquels sont suspendues de grosses perles poires. Chacune de ces broches est donc composée de deux perles rondes et de cinq perles poires.

La première comprend 45 brillants d'entourage et d'autres dans les ornements.

La deuxième comprend 25 brillants d'entourage et d'autres dans les ornements.

La troisième comprend 25 brillants d'entourage et d'autres dans les ornements.

La quatrième comprend 28 brillants d'entourage et d'autres dans les ornements.

Les calottes des perles poires ainsi que les extrémités des ornements sont garnis de roses. Elles ont été exécutées par la maison Lemonnier, sous le règne de Napoléon III.

Vendues séparément dans l'ordre suivant :

La première, adjugée 43,000 francs à sir Ogden Goelet.
La deuxième, adjugée 31,100 francs à MM. Bapst et fils.
La troisième, adjugée 21,000 francs à M. Louis Grub.
La quatrième, adjugée 18,500 francs à M. Louis Grub.

En totalité, elles ont produit 113,600 francs.

(5e *vacation, le mardi 17 mai 1887.*)

40

PARURE PERLES[1]

Un collier : trois cent soixante-deux perles, 5,808 grains.
Un collier : cinq cent quarante-deux perles, 6,752 grains.
Un collier : quarante-sept perles, 698 grains.
Un collier : cinquante-huit perles, 524 grains.
Un collier : cinquante-huit perles, 400 grains.
Un collier : trente-huit perles et neuf perles poires, 1,612 grains.
Deux bracelets, 2,000 grains.
Brillants : quarante carats.
Deux boutons.
Cinq plaques.
Trois fermoirs.

COLLIER DE PERLES

Composé de quatre rangs comprenant 362 perles pesant

[1] Ces colliers, bracelets, etc., catalogués sous ce numéro, formaient-ils une parure? Nous en doutons ; aussi les décrivons-nous séparément, comme nous avons cru devoir les vendre.

5,630 grains, avec fermoir enrichi de quatre perles pesant 64 grains.

Il a été vendu en cinq lots, comme suit :

Premier rang de 56 perles pesant 882 grains, adjugé 48,000 francs à MM. L. Lowenstein et frères.
Deuxième rang de 76 perles pesant 1,212 grains, adjugé 66,300 francs à M. Lewerson.
Troisième rang de 100 perles pesant 1,540 grains, adjugé 84,500 francs à MM. Morel et Cie.
Quatrième rang de cent trente perles pesant 1,996 grains, adjugé 105,000 francs à M. L. Taub.
Le fermoir de 4 perles pesant 64 grains, adjugé 3,600 francs à M. Ung.

En totalité, il a produit 307,400 francs.

(6e vacation, le mercredi 18 mai 1887.)

COLLIER DE PERLES

Composé de huit rangs comprenant 526 perles pesant 6,225 grains, avec fermoir enrichi de 16 perles pesant 160 grains.

Il a été vendu en neuf lots, comme suit :

Premier rang de 52 perles pesant 464 grains, adjugé 16,000 francs à M. Wissian.
Deuxième rang de 51 perles pesant 628 grains, adjugé 39,200 francs à M. Ecalle.
Troisième rang de 58 perles pesant 676 grains, adjugé 30,300 francs à M. Tiffany.
Quatrième rang de 62 perles pesant 740 grains, adjugé 45,100 francs à M. Friedberg.
Cinquième rang de 68 perles pesant 808 grains, adjugé 38,600 francs à M. Tiffany.
Sixième rang de 71 perles pesant 873 grains, adjugé 41,300 francs à M. Tiffany.
Septième rang de 79 perles pesant 952 grains, adjugé 52,000 francs à MM. L. Lowenstein et frères.

Huitième rang de 85 perles pesant 1,084 grains, adjugé 70,100 francs à M. Tiffany.

Le fermoir de 16 perles pesant 160 grains, adjugé 6,000 francs à MM. Grognier-Arnaud.

En totalité, il a produit 338,600 francs.

(*6e vacation, le mercredi 18 mai 1887.*)

COLLIER DE PERLES

Composé de 47 perles pesant 684 grains.

Adjugé 34,600 francs à M. A. Bloche.

(*6e vacation, le mercredi 18 mai 1887.*)

COLLIER DE PERLES

Un rang composé de 58 perles pesant 524 grains.

Adjugé 22,300 francs à MM. Rondel, Barmore et Billiens.

(*6e vacation, le mercredi 18 mai 1887.*)

COLLIER DE PERLES

Un rang composé de 58 perles pesant 392 grains.

Adjugé 15,000 francs à M. Garrard.

(*6e vacation, le mercredi 18 mai 1887.*

COLLIER DE PERLES[1]

Un rang composé de 38 perles rondes et de 9 perles poires pesant ensemble 1,612 grains.

Adjugé 74,300 francs à M. Louis Grub.

(7[e] *vacation, le vendredi 20 mai 1887.*)

DEUX BRACELETS EN PERLES ET BRILLANTS

Ils se composent chacun de cinq rangs de perles, comprenant 100 perles, de deux doubles traverses et d'un large fermoir comprenant 72 brillants et une grosse perle *bouton.*

Le poids des perles, environ 2,000 grains.

Le poids des brillants, environ 40 carats.

Adjugés 90,200 francs à sir Ogden Goelet.

(5[e] *vacation, le mardi 17 mai 1887.*)

CINQ PLAQUES

Composées au centre d'une grosse demi-perle entourée de perles.

Adjugées 5,100 francs à M. Istel.

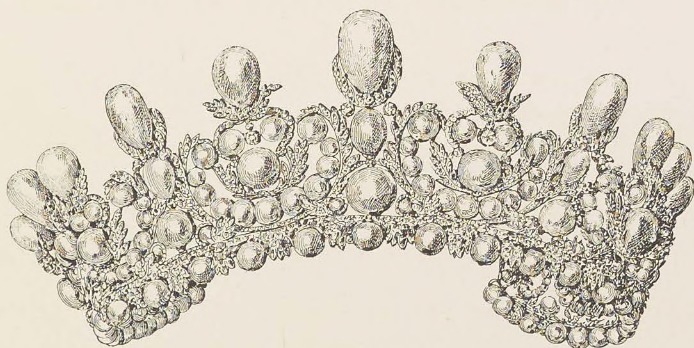
(6[e] *vacation, le mercredi 18 mai 1887.*)

1. Quelques-unes des poires de ce collier appartenaient déjà à la couronne de France du temps de Louis XV. Le rang de perles fut acheté en 1810 par Napoléon I[er] et offert à l'impératrice Marie-Louise.

41

UN GRAND DIADÈME PERLES

Mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit brillants : soixante-quatre carats dix-sept trente-deuxièmes. — Deux cent douze perles : deux mille quatre cent cinquante-deux grains.



Couronnette, perles et brillants

Brillants, huit carats : deux cent soixante-quatorze perles, neuf cent quatre-vingt-quatre grains. — Roses, deux carats.

DIADÈME EN PERLES ET BRILLANTS

Il représente une suite d'ornements avec feuillages en brillants au milieu desquels se détachent des rangs de perles suivant les contours du dessin. Chacun de ces motifs fort élégants se termine par des gerbes de feuil-

lages surmontées de grosses perles poires. La galerie en brillants est ornée de feuilles d'acanthes en diamants séparées entre elles par une perle.

Bijou du plus pur style Louis XVI.

Se compose de 1,998 brillants pesant 64 carats 17/32.

212 perles pesant 2,452 grains.

Il a été exécuté, en juillet 1820, par MM. Bapst frères, joailliers du roi et de la couronne.

Adjugé 78,100 francs à M. Julius Jacoby.

(*6e vacation, le mercredi 18 mai 1887.*)



COURONNETTE EN PERLES, BRILLANTS ET ROSES

La galerie, formée d'un rang de perles entre deux rangs de petits diamants, supporte une suite d'ornements en brillants (même style que le diadème) enrichis de perles au milieu et surmontés de perles poires.

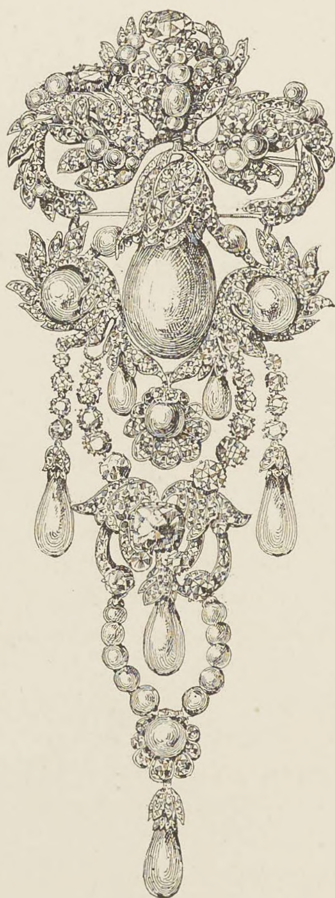
Les proportions et la forme de cette couronnette en font un bijou d'une rare distinction.

Elle est composée de 274 perles pesant 984 grains, de huit carats petits brillants et deux carats de roses.

Elle fut exécutée par la maison Bapst frères, joailliers du roi et de la couronne.

Adjugée 38,000 francs à M. Ogden Goelet.

(6e vacation, le mercredi 18 mai 1887.)



Broche, Perles, Brillants.

42

BROCHE, PERLES ET BRILLANTS

Une grosse perle, *la Régente.*
Quatre poires de cent grains chacune.
Deux boutons perles.
Différentes perles.
Quatre gros brillants.
Brillants de différentes grosseurs, cent carats.

GRANDE BROCHE EN PERLES ET BRILLANTS

Composée d'ornements à feuillages en brillants avec perles boutons et perles poires tombant en pendeloques. Au milieu, retenue par un culot, ressort une grosse et belle perle ayant presque la forme d'un œuf de pigeon et pesant 337 grains[1].

Cette broche comprend comme pierres principales :

La grosse perle 337 grains ;

Quatre perles poires 400 grains ;

Deux perles poires, deux perles boutons ;

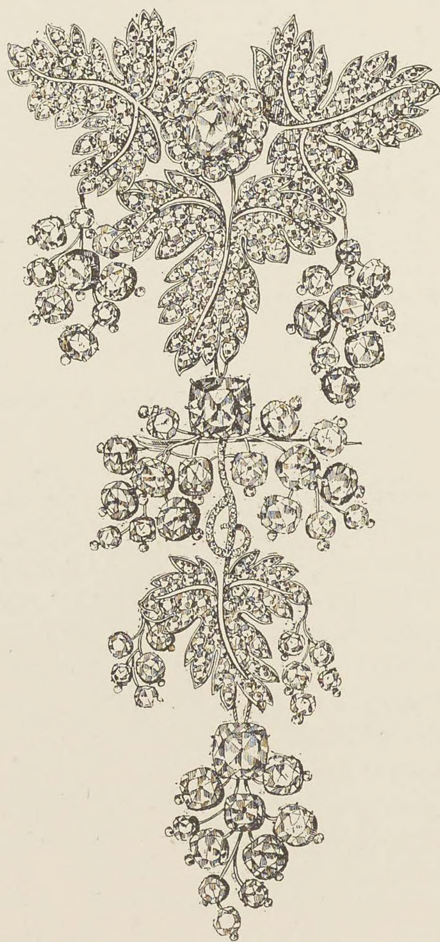
Quatre gros brillants.

Elle fut exécutée par la maison Lemonier sous le règne de Napoléon III.

Adjugée 176,000 francs à M. J. Rossel.

(*7e vacation, le vendredi 20 mai 1887.*)

1. Perle indiquée dans le Catalogue officiel sous le nom de Régente.



Broche Sévigné.

43

UNE BROCHE SÉVIGNÉ

Trois cent vingt et un brillants : cent soixante-huit carats trois seizièmes; trois brillants : trente-six carats.

GRANDE BROCHE EN BRILLANTS DITE SÉVIGNÉ[1]

Le haut représente trois grandes feuilles de groseillier disposées en trèfle renversé, au milieu se détache un brillant pesant 19 carats 1/16. A droite et à gauche pendent des grappes composées, l'une de 9 brillants principaux montés à griffes, l'autre de 8 brillants. Au milieu, suspendue à un gros brillant du poids de 10 carats, tombe une branche avec une grande feuille et cinq grappes composées, les deux premières de 8 brillants, les deux autres de 5 brillants et la dernière, retenue au feuillage par un gros solitaire de 9 carats, est composée de 10 brillants.

Cette broche comprend en tout 324 brillants pesant ensemble 206 carats 4/16.

Elle a été exécutée, en juin 1856, sur le dessin de M. Alfred Bapst, par la maison Bapst et neveu.

Adjugée 120,100 francs à M. Tiffany.

(*7e vacation, le vendredi 20 mai 1887.*)

1. Cette broche faisait partie de la parure feuilles de groseillier.

44

PARURE, TOUR DE CORSAGE BRILLANTS

Une pendeloque : 16 carats.
Une pendeloque : 14 carats.
Une pendeloque : 14 carats.
Deux pendeloques : 20 carats.
Quatre pendeloques : 32 carats.
Huit pendeloques : 48 carats.
Quatorze pendeloques : 50 carats.
Un brillant ovale : 14 carats.
Une pendeloque : 12 carats.
Une pendeloque : 10 carats.
Deux pendeloques : 16 carats.
Deux pendeloques : 7 carats.
Pendeloques : 150 carats.
Différents brillants : 288 carats 15/32.

TOUR DE CORSAGE EN BRILLANTS [1]

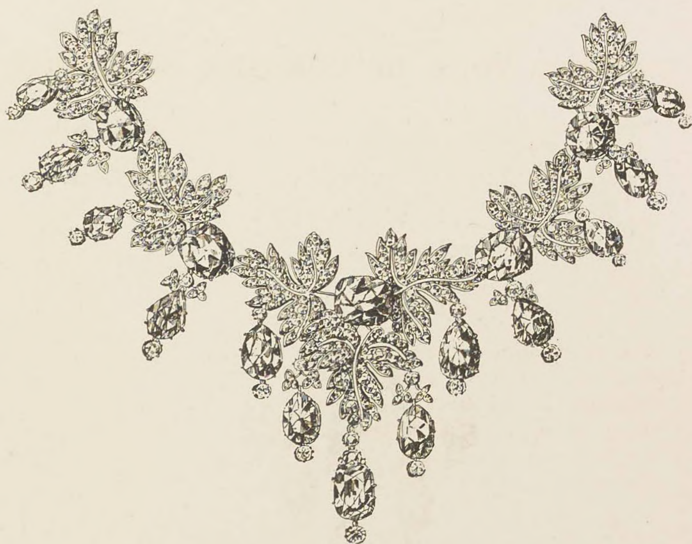
Formé d'une guirlande de feuillages entrecoupés de brillants solitaires, montés à griffes dites illusions, gagnant de proportion jusqu'au milieu. A chacun de ces chatons est suspendu un brillant de forme pendeloque avec petite pierre d'entre-deux et autre petite pierre au bas.

Le tour de corsage offre, comme pierres principales : 29 gros brillants, 59 pendeloques.

1. Ce tour de corsage faisait partie de la parure feuilles de groseillier. Les pierres principales, comme celles des autres bijoux montés sous l'empire, enrichissaient autrefois la couronne du roi Charles X.

Tous les brillants composant ce bijou sont de belle qualité. Quelques pierres sont même d'une pureté remarquable.

Le tour de corsage peut servir de collier, chaque feuil-



lage se détachant pour être disposé selon les exigences du costume ou comme guirlande de coiffure.

Il a été exécuté, en juin 1856, par la maison Bapst et neveu.

Vu son importance, il a été vendu en treize lots, acquis successivement par M. Tiffany, pour la somme totale de 811,000 francs.

(7e *vacation, le vendredi 20 mai 1887.*)

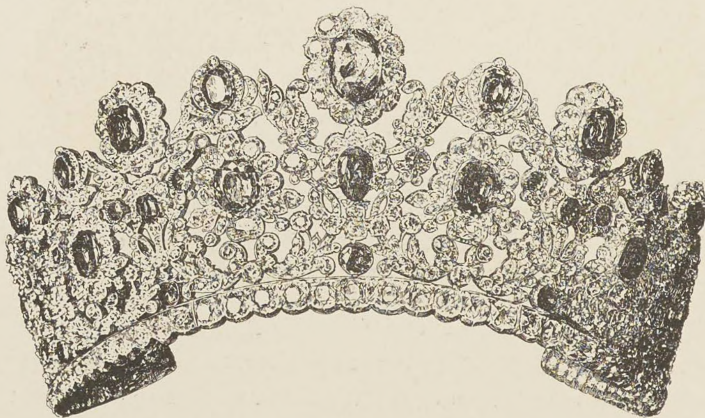
45

PARURE RUBIS ET BRILLANTS

Bracelet, diadèmes, boules, plaques, bout de ceinture, petite rosace, grand collier, petit collier, couronnette, ceinture.

Six mille quarante-deux brillants : sept cent quatre-vingt-treize carats quatorze trente-deuxièmes.

Trois cent quatre-vingt-dix-neuf rubis : quatre cent dix carats.



PARURE EN RUBIS ET BRILLANTS

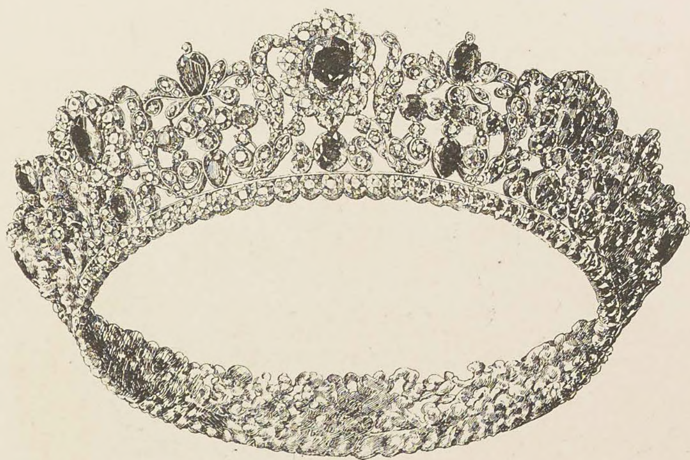
Elle se compose d'un diadème, une couronnette, un collier avec pendeloques, un autre collier, deux bracelets, une grande ceinture, une paire de pendants d'oreilles, quatorze boutons de corsage, un pendant de cou, deux appliques, un fermoir, une rosace.

Le diadème offre une suite de gracieux ornements rin-

ceaux et enroulements en brillants, au milieu desquels ressortent des chatons ovales, composés chacun d'un grand rubis entouré de brillants. Le bandeau est formé d'un rang de brillants.

La couronnette est de même style que le diadème.

Le grand collier est composé de neuf plaques grand rubis entouré de brillants, ralliées par des chatons en bril-



lants à des ornements formés chacun d'un rubis à moitié entouré, auquel pendent des plaques, au nombre de neuf : rubis entourés de brillants. Même style que les plaques du diadème.

Le second collier représente une suite d'ornements composés de dix-huit rubis principaux aux trois quarts entourés par des rinceaux en brillants avec entre-deux en brillants et rubis.

Les deux bracelets offrent, au centre, une plaque ovale avec trois grands rubis entourés de seize brillants, et de chaque côté, une suite d'ornements avec quatre chatons

rubis entourés. Les ornements sont maintenus par deux chaînes à chatons rubis et brillants entrecoupés. Le fermoir, moins grand que la plaque du milieu, est exactement de même forme.

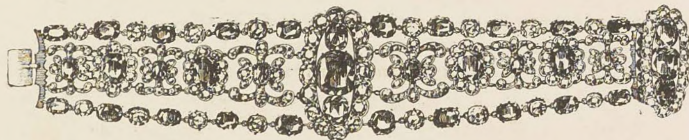
La grande ceinture est composée de vingt-cinq pla-



ques à rinceaux en brillants, au milieu desquels ressort un ornement rubis entouré de brillants. Les plaques, de diverses grandeurs, forment chute, depuis celle du milieu, beaucoup plus importante que les autres, jusqu'à l'agrafe, et peuvent s'apparier. Elles sont reliées entre elles par deux chatons en brillants.

La paire de pendants d'oreilles est formée de deux boutons : rubis avec entourage brillants de proportions irré-

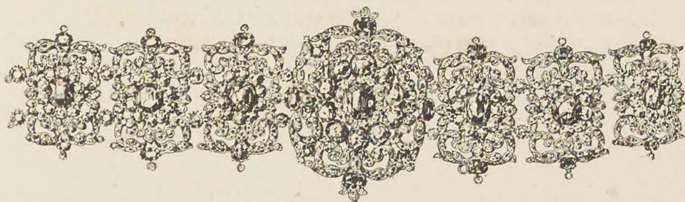
gulières; en haut plus gros, allant en chute jusqu'à l'ornement auquel est attachée au centre une pendeloque formée d'un gros rubis ovale entouré de douze brillants et aux deux extrémités sont suspendus deux rubis pendeloques.



Les quatorze boutons de corsage sont composés chacun d'un rubis au milieu de cinq brillants.

Le pendant de cou de forme allongée présente trois motifs d'ornements, celui du milieu composé d'un rubis entouré et les deux autres avec rubis ressortant sur les rinceaux en brillants.

Les deux appliques de forme oblongue offrent au milieu un chaton rubis entouré de brillants. Aux deux extré-



mités, deux autres rubis moins gros ressortant sur la ligne de contours tout en brillants.

Le fermoir, forme presque losange à angles arrondis, est composé de cinq rubis au centre eutourés de brillants.

La rosace est formée d'un grand rubis ovale entouré de brillants.

Cette parure, montée dans le style Louis XVI, les rubis

en majeure partie sur fonds à paillons, fut exécutée, en juin 1816, d'après les dessins de M. Ebrard Bapst, par MM. Bapst frères, joailliers du roi et de la couronne.

Elle fut divisée et mise en vente dans l'ordre suivant :

1° Le diadème, adjugé 160,000 francs à M. Haas.
2° La couronnette, adjugée 104,000 francs à M. Guillemin.
3° Les deux bracelets, adjugés 42,000 francs à M. Tiffany.
4° Le grand collier, adjugé 77,500 francs à MM. Bapst et fils.
5° Le petit collier, adjugé 43,100 francs à MM. Bapst et fils.
6° Le fermoir, adjugé 4,700 francs à M. Chaland.
7° Deux appliques, adjugées 8,200 francs à M. Beaumont.
8° Quatorze boutons, adjugés 10,100 francs à M. le baron de Horn.
9° La rosace, adjugée 18,100 francs à M. Picard.
10° Les deux pendants d'oreilles, adjugés 25,200 francs, à M. Boin-Taburet.
11° Le pendentif, adjugé 10.600 francs à M. Boin-Taburet.

Puis la ceinture, ainsi subdivisée :

12° La plaque du milieu, adjugée 13,100 francs à M. le baron de Horn.
13° Deux plaques, adjugées 9,900 francs à M. Bourdier.
14° Deux plaques, adjugées 7,900 francs à M. le baron de Horn.
15° Deux plaques, adjugées 6,600 francs à M. Aucoc.
16° Deux plaques, adjugées 6,900 francs à M. J. Krauss.
17° Deux plaques, adjugées 6,600 francs à M. Vever.
18° Quatre plaques, adjugées 10,200 francs à M. Aucoc.
19° Quatre plaques, adjugées 8,400 francs à Mme Chantaud.
20° Six plaques, adjugées 10,200 francs à M. Haas.
21° Quarante-quatre chatons, adjugés 4,300 francs à M. Morel.

En totalité, la parure produisit 587,600 francs.

Les quatre premiers objets.

(7e vacation, le vendredi 20 mai 1887.)

Les autres objets de la parure jusqu'au vingt et unième.

(8e vacation, le samedi 21 mai 1887.)

Les 44 chatons.

(9e vacation, le lundi 23 mai 1887.)

46

LES MAZARINS

Poire rosée : vingt-quatre carats vingt-sept trente-deuxièmes.
Une poire blanche : vingt-deux carats un quart.
Un gros brillant carré étendu : vingt-huit carats sept seizièmes.
Un brillant carré : dix-neuf carats dix-neuf trente-deuxièmes.
Un brillant, coins arrondis : vingt-cinq carats cinq huitièmes.
Un brillant oblong : seize carats neuf seizièmes.
Un brillant ovale : dix-huit carats un trente-deuxième.

SEPT GRANDS BRILLANTS DITS MAZARINS

1° Brillant forme poire, teinte rosée, poids : 24 carats 27/32 ;
2° Brillant blanc, forme poire, poids : 22 carats 1/4 ;
3° Brillant blanc, forme carrée un peu étendue, poids : 28 carats 7/16 ;
4° Brillant blanc forme carrée, poids : 18 carats 19/32 ;
5° Brillant blanc à coins arrondis, poids : 25 carats 5/8 ;
6° Brillant blanc forme oblongue, poids : 16 carats 9/16 ;
7° Brillant blanc, forme ovale, poids : 18 carats 1/32.

Ces pierres de choix, qui enrichissaient autrefois la couronne de Louis XV, ont toujours été désignées dans tous les inventaires comme diamants Mazarins. L'écrin les renfermant et assez ancien portait cette suscription : *Les Mazarins.* On n'aurait donc pas osé les offrir sous une

autre dénomination sans risquer de leur porter un préjudice considérable, puisque, connus sous ce titre, ils avaient toujours été fort estimés.

Ils ont été mis en vente séparément et adjugés aux prix suivants :

1° Brillant rosé forme poire : 128,000 francs, à M. Tiffany.
2° Brillant blanc forme poire : 81,000 francs, à M. Tiffany.
3° Brillant carré : 155,000 francs, à M. Tiffany.
4° Brillant carré : 101,000 francs, à M. Boucheron.
5° Brillant coins arrondis : 152,000 francs, à Mme Asselin.
6° Brillant oblong : 92,000 francs, à M. Boucheron.
7° Brillant ovale : 71,000 francs, à M. Tiffany.

En totalité, ils ont produit 780,000 francs.

(8e vacation, le samedi 21 mai 1887.)

47

UN PEIGNE

Deux cent huit brillants : quatre cent trente-huit carats et demi.

GRAND PEIGNE EN BRILLANTS

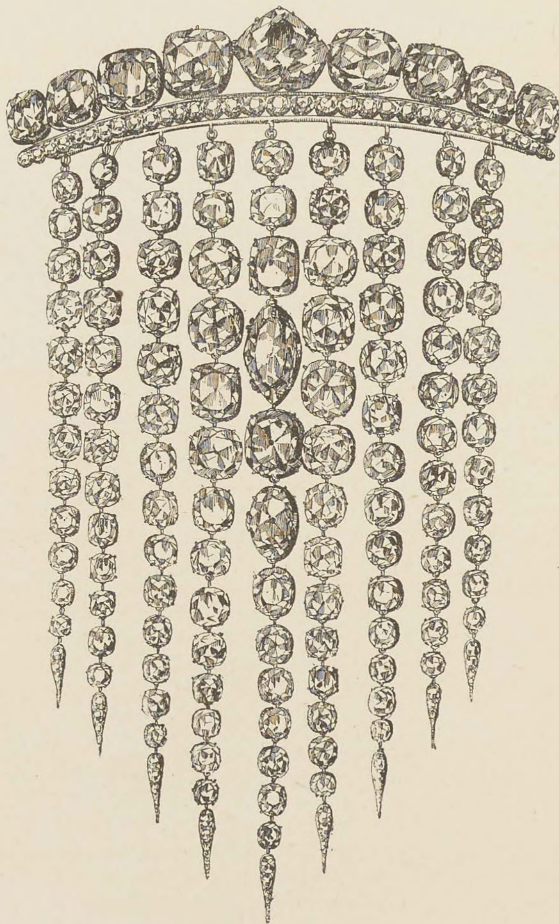
Le bandeau était composé de 9 gros brillants; celui du milieu, de forme irrégulière, teinte rosée, faisait partie de la collection dite des *Mazarins*[1]; les 8 autres sont de formes et de poids différents[2], variant entre 8 carats et 17 carats. Ces neuf gros brillants étaient montés à griffes sur une galerie composée d'un rang de petits brillants. Neuf aiguillettes ou pampilles, tout en brillants montés à griffes, tombaient en produisant les plus heureux chatoiements. Elles étaient composées de très belles pierres, l'aiguillette du milieu notamment comprenait certains brillants de choix[3] en tout 13 brillants, les deux aiguillettes de chaque côté; 28 brillants, les deux suivantes : 28 brillants moins gros que les précédents, les deux autres aiguillettes : 26 bril-

1. Dans la visite faite par le ministre des beaux-arts et les directeurs des musées au pavillon de Flore, ce brillant rose a été choisi et réservé pour aller enrichir la collection du Muséum.

2. Dans l'indication de leur mise en vente, nous indiquons leurs poids.

3. Ces pierres, mises en vente séparément, ont été des plus disputées.

lants et les deux dernières : 24 brillants. Ces aiguillettes se terminaient en pointes garnies de très petits diamants.



Ce peigne, remarquable par la réunion des pierres qui le composaient, fut exécuté en juin 1856, sur le dessin de M. Alfred Bapst, par la maison Bapst et neveu.

Il a été divisé ainsi qu'il suit pour la vente[1].

Bandeau côté gauche :

Un brillant 10c 1/32, adjugé 15,100 francs à M. Mortimer.
Un — 8c 5/8 — 11,800 francs à M. le baron de Horn.
Un — 14c 1/2 1/32, adjugé 18,100 francs à M. Boucheron.
Un — 18c 5/8, adjugé 56,500 francs à M. Boucheron.

Côté droit :

Un brillant 17c adjugé 18,400 francs à M. le baron de Horn.
Un — 9c 5/32 — 26,400 francs à M. Tiffany.
Un — 10c 21/32 — 12,800 francs à M. Pam.
Un — 8c 6/32 — 29,000 francs à M. Tiffany.

Pampille ou aiguillette centrale :

Un brillant 15c 16/32, adjugé 65,000 francs à M. Picard.
Un — 13c 10/32 — 35,200 francs à M. Tiffany.
Un — 6c 28/32 — 25,200 francs à M. Boucheron.
Un — 8c 2/32 — 13,000 francs à M. Martial Bernard.
Neuf — — 21,400 francs à M. Tiffany.
Deux aiguillettes 28 brillants, adjugées 141,000 fr. à M. Boucheron.
Deux — 28 — — 60,000 fr. à M. Tiffany.
Deux — 26 — — 46,000 fr. à M. Tiffany.
Deux — 24 — — 37,000 fr. à M. Boin-Taburet.
La galerie, 35 brillants, adjugée 10,000 francs à M. le baron de Horn.

En totalité : 642,900 francs.

(*9e vacation, le lundi 23 mai 1887.*)

1. On hésitait à détruire ce riche bijou, et ce n'est qu'après s'être convaincu que les acquéreurs pour l'ensemble n'offraient pas à beaucoup près le prix minimum d'estimation, que nous l'avons divisé, fort heureusement du reste, vu le produit total.

48

PIERRES PRÉCIEUSES ET PERLES DIVERSES

Un lot de saphirs faux et doublés, adjugé 400 francs à M. Collot.

Une croix composée de dix brillants, adjugée 11,300 francs à M. Boucheron.

Deux gerbes en rubis, adjugées 3,100 francs à MM. Grognier-Arnaud.

Un petit aigle en roses[1] et deux fermoirs barrettes en brillants, adjugés 2,200 francs à M. Morel.

Écrin contenant les fac-similés des diamants de la Couronne[2], adjugé 5,100 francs à M. le baron de Horn.

Un lot de pierres diverses[3]: Deux perles, deux demi-perles, un lot de roses pesant treize carats et demi, une briolette, cinq petits brillants, lot d'émeraudes, saphirs, rubis et améthystes huit carats, adjugé 5,350 francs à M. Soucher.

Débris d'or et d'argent, neuf cent quatre-vingt-cinq grammes, adjugés 1,050 francs à M. le baron de Horn.

Débris d'or et d'argent, cinq cent soixante-quatre grammes, adjugés 1,600 francs à M. le baron de Horn.

Débris d'or et d'argent, six cent soixante grammes, adjugés 3,050 francs à M. le baron de Horn.

(*9e vacation, le lundi 23 mai 1887.*)

1. Il provenait du milieu de la grand'croix de la Légion d'honneur portée par Napoléon III.
2. Avaient été commandés par Napoléon III.
3. Provenaient de débris de bijoux.

RÉCAPITULATION DES VACATIONS

La première, jeudi 12 mai 1887, produisit......	505.700 fr. »
La deuxième, vendredi 13 mai..................	446.500 fr. »
La troisième, samedi 14 mai..................	652.000 fr. »
La quatrième, lundi 16 mai.......	636.700 fr. »
La cinquième, mardi 17 mai.....................	560.000 fr. »
La sixième, mercredi 18 mai.........	839.100 fr. »
La septième, vendredi 20 mai..	1.564.900 fr. »
La huitième, samedi 21 mai.....................	991.100 fr. »
La neuvième, lundi 23 mai..........	668.050 fr. »
La vente produisit en totalité.............	6.864.050 fr. »
Plus 5 o/o imposés aux acquéreurs......	343.202 fr. 50
Produit brut.........	7.207.252 fr. 50

DESTINATIONS

DONNÉES AUX DIVERS BIJOUX ET PIERRES

DE LA COLLECTION

Qui n'ont pas fait partie de la vente

AU MUSÉE DU LOUVRE

Le Régent.
L'Épée militaire.
La Montre du dey d'Alger.
Une broche dite Reliquaire.
Un rubis dit Chimère, pesant 105 carats.
Un Dragon perle.

AU MUSÉUM ET A L'ÉCOLE DES MINES

Deux brillants dits Portraits, au Muséum.
Trois briollettes, au Muséum.
Neuf cent quinze perles (partagées avec l'École des mines).
Une opale entourée de brillants, au Muséum.
Vingt opales dont six montées, au Muséum.

Deux cent soixante-douze turquoises, au Muséum.

Cent quatre-vingt-sept améthystes (partagés avec l'École des mines).

Quatre émeraudes, au Muséum.

Huit tourmalines, au Muséum.

Quarante-sept boules émeraude, à l'Ecole des mines,

Trois rubis pesant l'un 16 c. 24/32, l'autre 2 c. 18/32. le troisième 3 c. 20/32.

Soixante-dix-huit topazes (partagées avec l'École des mines).

Le brillant rose qui ornait le milieu du bandeau du peigne n° 47 du Catalogue de vente, au Muséum.

LISTE

Des Amateurs et Joailliers qui ont assisté à la vente aux places nominatives.

MM.

Maret.
Martial-Bernard.
L. Goldschmidt.
Émile Biedermann.
Emden.
Hess.
Rossel.
Hertz.
Schmalz.
Garrard.
Tiffany.
G. Loewenstein.
Boucheron.
Radius.
P. Bapst.
J. Bapst.
Bapst fils.
L. Taub.
A. Falco.
L. Catella.
L. Loewenstein.
M. Loewenstein.
A. Schlésinger.
Picard.

MM.

Lehmann.
M. Daniels.
Dumoret.
Boas frères.
Boxhorm.
Guillemin aîné.
Vacherot.
Ettinghausen et fils.
Gilet.
Haas.
Halphen.
Hendlé.
Koch père.
Lehmann.
Baur.
Léonard Marchand.
A. Marchand.
S. Marchand.
Mme Martin.
E. Mayer.
Muhlfeld.
Oppenheim frères.
Feketé.
Pam.

MM.

Philip.
Posno.
Rosen.
Roulina.
Rouvenat.
Hamelin.
E. Sachs.
L. Sachs.
Achard.
Pinabel.
Fégard.
Oppenheim.
Kusel.
P. Taub.
Mortimer.
Porges.
Lewerson.
Fontaine.
Sinave.
Peczenick.
M. Blum.
Blum fils.
Friedmann.
Sarlin.
Osiris.
Bardac.
Streeter.
Hirsch.
Vanderheym frères.
Mellerio.
Bégard.
Loew.
Linzeler.
Sandoz.
Bloche père.
Bassot.
Assher.
Boin-Taburet.

MM.

Hippolyte Blum.
H. Ettinghausen.
Hadamard.
Brulh.
Doutrelon.
E. Schlésinger.
Eschwege.
Aucoc.
Baron de Horn.
A. Aucoc.
Lumpeczerick.
Radinsky.
Rheims.
Van Praag.
Van Cleff.
Sanderz.
Bleville.
Salomons.
Guillemin frères.
Caillot.
Irmaos.
Levy.
Rosendfeld.
Ramdel.
Korburger.
Bonynge.
R. Stuart.
Oulmann.
Grub.
Robin.
Bruder Hutter.
Essemann.
Fontana frères.
Guillaume.
Péron.
Marcowith.
Stewart.
Strauss.

MM.

Olivetti.
Boulanger.
Lindenbaum.
Balter.
Chemin.
Aron.
Ogden Goelet.
Steen.
Welby.
Brunswick Aron.
Bréant.
Coulbaut.
Hauser.
Ung.
Caesar.
Halberstadt.
Chaland.
Istel.
Baur.
Mayer.
Martel.
Martial-Bernard fils.
Becoulet.
S. Bompet.
Reitlinger.
Germain Bapst.
Raap.
Teyssier.
Kauffmann.
Th. Bourdier.
Bauland.
Wauters.
Labauret.
O. Madrassi.
Nachhaus.
Lioni.
Alexandre Lazard.
Ch. Mark.

MM.

Rondel.
Bain.
Barmore.
Pelletier.
Billiens.
Filard.
Clasens.
A. Ochs.
L. Ochs.
Debacq.
Noury.
Keller.
Abraham aîné.
Abraham jeune.
Van Ishorlen.
J. Krauss.
Oulmann.
Kohn.
Goldschmidt.
Wissian.
Ecalle.
Beaumont.
Wahl.
Weinmann.
Jacobs.
Morel.
Grognier.
Arnaud.
Salomon Falleck.
Falleck père.
J. Picard et Cᵒ.
M. Falleck.
S. Falleck.
R. Chavelon.
Ochs.
Max Lévi.
Susfeld.
Schmidt.

MM.

Lorslh.
Després.
Flateau.
Jacoby.
Friedeberg.
Friedlander.
Van Ishoven.
Durand-Leriche.
Chaise.
Rosenau.
Hern.
Vever.
Casella.
Bachruch.
J. Alphen.
Rolin.
Cascar.
Lépée Esmelin.
Ligeron.
Schapisa.
Echnagair.
Émile Robert.
Libenthal.
Morghan.

MM.

Werner.
Lorenzi.
Kreiter.
De Peccoz.
Pelletier.
Fassiaty.
Husson.
Sachs.
Daniels.
Gerritz.
Falize.
Roussel.
Falkenberg père.
Falkenberg fils.
Citroen.
Champion.
Daniel.
Augilliers.
Aron.
Chauvet.
Soucher.
Marcus Hecht.
Bassot.

TABLE DES MATIÈRES


Maison Quantin, imprimeur
r. S. Benoit, 7, à Paris


Maison Quantin, imprimeur
S. Benoit, 7. à Paris